



FCC

Fonds de  
croissance  
du Canada

# Fonds de croissance du Canada Sommaire du plan d'entreprise\* 2026 – 2030

\*Les informations contenues ici sont  
à jour au 23 octobre 2025.

# Table des matières

<b>1. Sommaire .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Survol du Fonds de croissance du Canada .....</b>	<b>5</b>
2.1. Objectif et raison d'être .....	5
2.2. Mandat du FCC.....	6
2.3. Portée des activités d'investissement .....	7
2.3.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité .....	8
2.3.2. Catalyser les investissements du secteur privé.....	9
<b>3. Contexte d'exploitation .....</b>	<b>10</b>
3.1. Contexte interne .....	10
3.1.1. Progrès à ce jour .....	10
3.1.2. Tournés vers l'avenir.....	12
3.1.3. Dotation en personnel et ressources.....	12
3.1.4. Conflits d'intérêts .....	12
3.2. Contexte externe.....	13
3.2.1. Principaux risques atténués par le FCC .....	16
3.2.2. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes .....	16
3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC .....	25
<b>4. Activités, risques, résultats attendus et rendement .....</b>	<b>35</b>
4.1. Activités du FCC .....	35
4.1.1. Activités principales .....	35
4.1.2. Recherche d'opportunités.....	37
4.1.3. Sélection des investissements .....	37
4.1.4. Instruments d'investissement .....	38
4.1.5. Processus d'investissement .....	41
4.1.6. Gestion d'actifs .....	41
4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact.....	42
4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation .....	46
4.3. Résultats attendus et rendement.....	47
<b>5. Survol financier.....</b>	<b>51</b>
5.1. Contexte et définitions .....	51



<b>5.2. Financement</b> .....	<b>52</b>
<b>5.3. Engagements et déploiements</b> .....	<b>52</b>
<b>5.4. Coûts et hypothèses</b> .....	<b>53</b>
<b>5.5. États financiers pro forma</b> .....	<b>54</b>

**Annexes ..... **55****

<b>Annexe A - Directives du ministère responsable</b> .....	<b>55</b>
<b>Annexe B - Structure de gouvernance d'entreprise</b> .....	<b>56</b>
<b>Annexe C - Résultats prévus</b> .....	<b>59</b>
<b>Annexe D - Attestation de la cheffe de la direction financière</b> .....	<b>61</b>
<b>Annexe E - Plan d'emprunt</b> .....	<b>62</b>
<b>Annexe F - Priorités et orientation du gouvernement</b> .....	<b>63</b>
<b>Annexe G - Conformité aux exigences de la loi et des politiques</b> .....	<b>67</b>

**Appendice 1 ..... **68****

<b>Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)</b> .....	<b>68</b>
------------------------------------------------------------------------	-----------



# 1. Sommaire

---

Le Fonds de croissance du Canada (le « **FCC** »)<sup>1</sup> est un fonds d'investissement de 15 milliards de dollars sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Afin de maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il demeure une destination de choix pour l'investissement, le FCC a été mis sur pied en vue de stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne et de nouveaux investissements au sein de l'économie au fil du temps. Son mandat d'investissement (le « **mandat du FCC** ou **mandat** ») vise à accélérer les projets de réduction des émissions, à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, de même qu'à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Le FCC prévoit atteindre ses objectifs stratégiques tout en recouvrant son capital pour l'ensemble de son portefeuille et en recyclant son capital à long terme.

Le FCC est géré par Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« **GAFCC** »), une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, qui agit à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif pour le FCC<sup>2</sup>.

L'équipe de GAFCC détient tous les pouvoirs discrétionnaires sur tous les aspects de la gestion des actifs et des transactions du FCC. Les décisions d'investissement individuelles sont prises par le comité d'investissement de GAFCC en s'appuyant sur un sens des affaires en investissement et le respect du mandat du FCC. Toutes les décisions d'investissement sont prises sans aucun lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

Depuis l'annonce de la nomination d'Investissements PSP à titre de gestionnaire dans le Budget de 2023, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place officielle et l'accélération des activités du FCC.

Le FCC a annoncé 16 transactions en date d'octobre 2025, dans ses domaines d'intérêt, y compris des projets liés à la décarbonation, aux technologies propres et aux chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

Le présent Plan d'entreprise 2026-2030 fait le point sur les progrès réalisés, ainsi que sur le plan du FCC pour les cinq prochaines années. Il fournit également un aperçu du FCC, de son cadre d'exploitation, de ses activités, ainsi que de ses données financières projetées pour ses cinq prochaines années d'activités.

---

<sup>1</sup> Le FCC a été constitué en tant que filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV ») en décembre 2022.

<sup>2</sup> Conformément aux modalités de l'entente de gestion d'actifs (l'« EGA ») qui a été conclue entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, le 11 mars 2024.



## 2. Survol du Fonds de croissance du Canada

---

### 2.1. Objectif et raison d'être

Le FCC a été mis sur pied pour soutenir la croissance de l'économie canadienne et attirer des capitaux du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions, dans le but qu'elle demeure concurrentielle à l'échelle mondiale à plus long terme. À la lumière des importantes opportunités économiques et d'investissement associées à une économie à faibles émissions de carbone, de nombreux pays dans le monde ont lancé des initiatives novatrices de financement pour réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique. Afin de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale et de s'assurer qu'il continue d'être une destination de choix pour l'investissement privé, le Canada a mis sur pied des initiatives semblables, dont le FCC, pour stimuler l'innovation dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle du Canada.

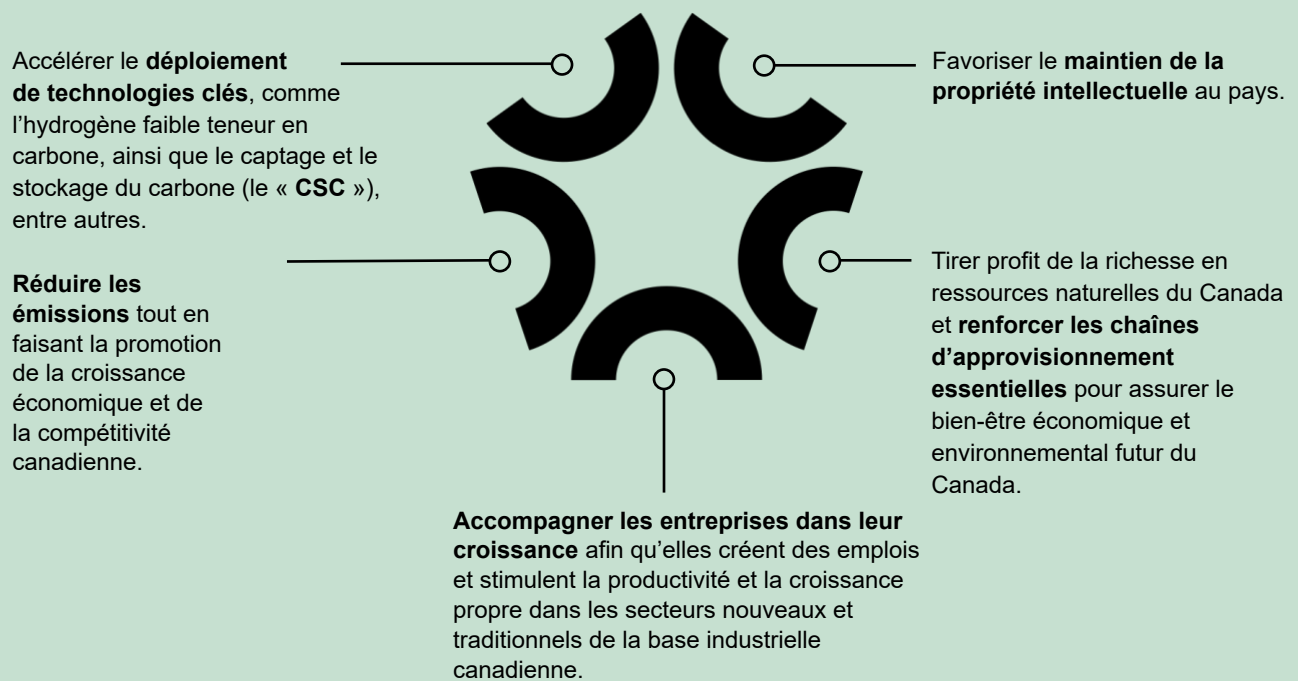
Le FCC joue un rôle unique de création de valeur dans l'écosystème des investisseurs en déployant des structures financières novatrices, notamment à l'aide de capitaux propres, de dette et d'instruments hybrides, pour attirer de nouveaux investissements au sein d'une transition énergétique efficace et efficiente au Canada. Il assume des risques évalués rigoureusement qui aident à attirer des capitaux

privés et, ultimement, à accélérer les investissements dans les technologies et les projets canadiens. Il vise également à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement correspondant à son mandat et à ses objectifs stratégiques.

En plus des capitaux propres, des dettes et des instruments hybrides, ces structures proposent des contrats sur différence (« **CsD** ») et des accords d'achat (ci-après désignés collectivement, les « **contrats** ») pour la tarification du carbone. Le FCC vise à atténuer certains risques associés à l'investissement dans de nouveaux projets et de nouvelles technologies de décarbonation, dont l'incertitude liée à la demande et à la valeur marchande, le risque d'exécution, ainsi que les incertitudes associées à l'évolution des politiques et de la réglementation. Ce faisant, le FCC vise à améliorer le profil de risque des opportunités d'investissement au Canada et à attirer des capitaux privés supplémentaires dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement du pays.

## 2.2. Mandat du FCC

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille financièrement prudent qui catalyse des investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions et dans l'intérêt que le pays demeure concurrentiel à l'échelle mondiale à plus long terme. Le FCC vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et environnementales (ci-après, les « **objectifs stratégiques** ») :



## 2.3. Portée des activités d'investissement

Pour s'acquitter de son mandat, le FCC mise sur trois domaines d'activités clés :



### Projets

**Projets** : Les projets qui utilisent des technologies et des procédés (éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle) pour réduire efficacement les émissions dans l'économie canadienne, incluant le CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, ainsi que l'hydrogène et les biocarburants.

Le FCC prendra des positions minoritaires directes ou de contrôle au moyen d'un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.



### Technologies propres

**Technologies propres** : Les entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises, qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation.

Le FCC investira au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions de croissance, et ii) de certains engagements auprès de gestionnaires de fonds tiers et/ou d'opportunités de coinvestissement lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.



### Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone

**Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone** : Les projets, les entreprises et les technologies à l'échelle des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de sa richesse en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays, et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale.

Le FCC investira au moyen : i) d'investissements directs dans des projets et des entreprises; ii) de fonds, en s'engageant auprès de gestionnaires de placement spécialisés dans les mines, et en coinvestissant avec eux, le cas échéant; et iii) de coinvestissements avec des entreprises en développant des partenariats stratégiques avec des constructeurs, des exploitants, des partenaires de transformation et de raffinage, ainsi que des fabricants.

S'il y a lieu, pour s'acquitter de son mandat, le FCC fournira également des assurances sur les risques liés aux investissements par l'entremise de contrats. Les contrats sont des instruments financiers utilisés pour absorber le risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité du marché, ainsi que les risques réglementaires et politiques.

Les détails des instruments d'investissement sont présentés à la [Section 4.1.4](#).



### 2.3.1. Équilibre des rendements, atténuation des risques et concessionnalité

L'équipe de GAFCC est composée de spécialistes en investissement ayant une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi qu'une expertise dans la structuration et la réalisation d'investissements complexes. Étant donné la nature de son mandat, le FCC doit tenir compte d'éléments uniques qui le distinguent par rapport aux investisseurs traditionnels axés sur les rendements. Dans le but de créer un portefeuille d'investissement qui remplit le mandat du FCC, y compris les critères d'investissement et les objectifs stratégiques, GAFCC veille à équilibrer trois éléments clés lors de l'évaluation de ses investissements : i) les rendements financiers, ii) l'atténuation des risques et iii) la concessionnalité.

**Rendements financiers** : Le FCC ne fournit pas de subventions et n'investira pas s'il ne peut pas s'attendre raisonnablement à recouvrer son capital. Un tel facteur décisionnel reflète l'objectif du FCC de préserver son capital investi dans l'ensemble de son portefeuille à long terme. Toutes distributions de capital liées à ses investissements serviront à couvrir ses charges d'exploitation et à être réinvesties dans des investissements additionnels.

**Atténuation des risques** : Le FCC investit dans des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement efficaces à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque parmi les suivants qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement :

- (i) le risque lié à la demande, associé à l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande finales;
- (ii) le risque lié aux politiques, associé à l'incertitude perçue en ce qui a trait à la réglementation en matière de lutte contre les changements climatiques;
- (iii) le risque réglementaire, associé à l'évaluation des projets et à l'octroi de permis dans le cadre de projets de construction;
- (iv) le risque d'exécution, qui découle de la création d'entreprises et de produits commercialisés inédits;
- (v) le risque de liquidité, qui découle de l'investissement dans des projets ne disposant pas de financement par emprunt important ou de marché secondaire visible pour les actions;
- (vi) d'autres risques qui limitent l'intérêt des investisseurs.

**Concessionnalité** : Les investissements du FCC devraient généralement disposer d'un certain niveau de concessionnalité (c'est-à-dire, des rendements ajustés au risque inférieurs au rendement du marché) en vue de réaliser pleinement son objectif d'exploiter les capitaux privés. Ces investissements pourront revêtir diverses formes et être guidés selon les principes suivants :

- (i) le FCC veillera toujours à réduire au minimum la concessionnalité d'un investissement au niveau nécessaire pour attirer des capitaux privés ou assurer autrement la viabilité du projet;
- (ii) le FCC participera, à un degré approprié, avec des investisseurs du secteur privé au risque de baisse et au potentiel de hausse d'un investissement.



## 2.3.2. Catalyser les investissements du secteur privé

La complémentarité financière signifie d'« attirer » des investissements du secteur privé au sein de l'économie canadienne qui n'auraient probablement pas eu lieu sans la participation du FCC. GAFCC cherche à s'assurer que chacun des investissements du FCC produise des résultats qui n'auraient pas été obtenus sans l'intervention du FCC, initialement et au fil du temps. Il est possible toutefois que la participation d'autres investisseurs du secteur privé ne soit pas toujours en concurrence avec l'investissement du FCC. Puisque son mandat consiste à absorber les risques que le secteur privé n'est pas à assumer, le FCC mesure également la « complémentarité différée ». Parfois, le capital privé externe attiré par un investissement du FCC peut sembler asynchrone par rapport à l'investissement du FCC. Par exemple, le capital du FCC peut diminuer les risques d'une entreprise ou d'un projet, lui permettant d'atteindre une étape cruciale pour de futures levées de fonds.

GAFCC cherche également à éviter que le FCC repousse des investisseurs du secteur privé, lorsqu'un investissement disproportionné du FCC pourrait réduire, remplacer ou éliminer la participation du secteur privé. GAFCC vise à orienter les investissements du FCC dans des secteurs nécessitant l'atténuation de risques précis pour attirer du financement privé, lorsqu'ils peuvent être atténués, de façon unique, par le mandat du FCC.





## 3. Contexte d'exploitation

### 3.1. Contexte interne

#### 3.1.1. Progrès à ce jour

Depuis sa création, GAFCC a conclu 16 transactions dans 5 provinces, en engageant plus de 4,7 milliards \$. En mars 2025, les investissements du FCC avaient soutenu plus de 1 100 emplois et 315 brevets au sein de sociétés en portefeuille. Ils avaient également attiré près d'un milliard de dollars en financement privé vers des projets et des entreprises du Canada permettant d'éviter jusqu'à 15,9 millions de tCO<sub>2</sub>e d'ici 2030<sup>3</sup>.

#### Jalons importants franchis

<b>2022</b>	<p><b>Avril :</b> Le gouvernement du Canada annonce son intention de créer le FCC dans son Budget de 2022.</p>
<b>2023</b>	<p><b>Mars :</b> Dans le cadre de son Budget de 2023, le gouvernement du Canada annonce qu'il a sélectionné Investissements PSP pour gérer les actifs et s'acquitter du mandat du FCC.</p> <p><b>Juin :</b> Une équipe dédiée de spécialistes en investissement, secondée par Investissements PSP, y compris des membres de la haute direction, commence à étudier des opportunités d'investissement potentiel au nom du FCC, en vertu d'un accord provisoire.</p> <p>La <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i> est modifiée pour permettre à une filiale d'Investissements PSP d'agir en tant que gestionnaire d'actifs pour le FCC.</p> <p><b>Octobre :</b> Le FCC annonce son investissement inaugural dans Eavor Technologies Inc., au moyen d'un engagement direct de 90 millions \$ sous forme d'actions privilégiées de série B.</p> <p><b>Décembre :</b> Le FCC annonce un investissement stratégique de 200 millions \$ dans Entropy Inc. et un accord d'achat de crédits carbone à grande échelle, en vue d'acquérir jusqu'à 1 million de tonnes par année de crédits carbone pendant 15 ans.</p>
<b>2024</b>	<p><b>Mars :</b> Signature de l'EGA entre Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV, officialisant la portée des services de gestion d'actifs fournis au FCC par GAFCC.</p> <p>Le FCC annonce un premier engagement de 50 millions \$ en technologies propres dans le Fonds d'impact climatique Idéaliste.</p> <p><b>Juin :</b> Le FCC, Gibson Energy et Varme Energy annoncent un partenariat stratégique pour accélérer le projet de valorisation énergétique des déchets au Canada.</p>

<sup>3</sup> [Rapport annuel 2024](#) du Fonds de croissance du Canada, mars 2025.



Le FCC annonce les premiers contrats sur différence sur la politique carbone du Canada à Markham, en Ontario.

**Juillet :**

Le FCC s'engage auprès de Strathcona Resources Ltd pour financer un projet de CSC de 500 millions \$ dans le cadre d'un partenariat stratégique élargi.

**Août :**

Le FCC annonce un engagement en deux tranches de 100 millions \$ US pour accélérer le développement des technologies de captage du carbone de Svante.

Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans le Fonds Partenaires MKB III, aux côtés d'autres investisseurs institutionnels, axés sur l'accélération de la transition énergétique.

**Décembre :**

Le FCC annonce son premier investissement dans un projet de minéraux critiques avec un placement privé d'environ 35 millions \$ sous forme d'actions ordinaires dans Nouveau Monde Graphite, une société québécoise d'extraction et de traitement du graphite.

**2025**

**Février :**

Le FCC annonce un engagement de 50 millions \$ dans le Fonds de transition énergétique II de Longbow, une technologie et des services qui contribuent à réduire les émissions de carbone avec des solutions efficaces et rentables.

En collaboration avec des investisseurs stratégiques, le FCC participe à une ronde de financement de 150 millions \$ pour soutenir Hydrostor, un développeur mondial de solutions de stockage d'énergie de longue durée. Le FCC a aussi offert un autre prêt convertible de 50 millions \$ US afin de financer une partie des frais de développement des projets d'Hydrostor au Canada.

**Mars :**

Le FCC est à la tête d'une ronde de financement de 55 millions \$ US dans dcbel pour accélérer la commercialisation de sa technologie de bornes de recharge bidirectionnelles pour véhicules électriques.

**Mai :**

Le FCC a convenu d'engager environ 156 millions \$ aux côtés de coinvestisseurs stratégiques dans un placement privé sans intermédiaire de 350 millions \$ dans Foran Mining Corporation, une société d'exploitation de minéraux critiques basée dans l'Ouest canadien.

**Juin :**

Le FCC annonce un engagement de financement additionnel pouvant s'élever jusqu'à près de 138 millions \$ en vue d'accélérer le développement et le déploiement commercial de la technologie géothermique d'Eavor.

**Octobre :**

Le FCC annonce son premier coinvestissement avec un gestionnaire de fonds partenaire, une stratégie conçue pour attirer du capital additionnel concurrentiel de grande qualité en permettant à son partenaire de diriger une grande transaction qui s'arrime au mandat du FCC, avec un engagement de 30 millions \$ dans Cascadia Windows and Doors.

Le FCC annonce également la conclusion d'une entente d'engagement de participation de 2 milliards \$ pour financer de petits réacteurs modulaires (PRM) dans le cadre du Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington en collaboration avec OPG, chef de file du secteur nucléaire au Canada. Il s'agit d'une première parmi les pays du G7.



### 3.1.2. Tournés vers l'avenir

La priorité de GAFCC est de continuer à faciliter des opportunités d'investissement innovantes et à valeur ajoutée. Pour ce faire, GAFCC demeure axée sur l'écosystème d'investissement canadien, afin d'attirer des investissements privés dans des projets, des technologies et des entreprises d'envergure qui amélioreront la compétitivité canadienne et généreront des résultats économiques et environnementaux importants.

### 3.1.3. Dotation en personnel et ressources

Le FCC ne dispose pas de membres du personnel puisque tous ses services sont fournis par GAFCC, une filiale d'Investissements PSP. GAFCC gère de façon proactive ses ressources pour s'assurer de mener à bien le mandat du FCC. Pour ce faire, elle surveille étroitement le volume d'activités d'investissement et s'assure d'embaucher les ressources nécessaires pour répondre à ses besoins actuels et futurs.

GAFCC a un bureau d'affaires à Montréal et un autre à Calgary. En élargissant son équipe de spécialistes d'expérience et de renommée mondiale, GAFCC veille à tirer parti d'un bassin diversifié de talents et de points de vue provenant de partout au Canada. Conformément à l'Énoncé des priorités et des responsabilités (l'« **ÉPR** ») du FCC, cet engagement à favoriser la diversité à l'échelle de l'organisation comprend également des efforts en vue d'élargir la gamme de voix et de points de vue au sein des équipes de gouvernance et des organes décisionnels de GAFCC. Pour ce faire, il tient compte de la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

GAFCC reconnaît les risques associés à l'attraction et à la rétention de personnel clé, spécialement dans le contexte du mandat du FCC, dont l'exécution requiert des compétences, une expertise et des connaissances spécialisées. Elle exploite l'expérience d'Investissements PSP, de même que ses politiques et ses processus en matière de ressources humaines (y compris en ce qui a trait à l'équité, la diversité et l'inclusion de la main-d'œuvre) pour attirer et retenir efficacement les talents requis en vue de mener à bien le mandat du FCC.

### 3.1.4. Conflits d'intérêts

Les actifs du FCC et d'Investissements PSP ne sont pas amalgamés d'une quelconque façon. De plus, les activités de gestion d'actifs de GAFCC sont distinctes du mandat d'investissement des régimes de pensions d'Investissements PSP. Par exemple, les transactions du FCC sont discutées au sein du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements du FCC, à des fins d'approbation. Ce comité agit de façon indépendante du comité de placements et de risques d'Investissements PSP.

De plus, Investissements PSP a adopté une politique visant à gérer tout conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu entre Investissements PSP et/ou GAFCC, d'une part, et le FCC, d'autre part. Cette politique peut être consultée au [lien](#) suivant. Au besoin, les informations concernant les transactions pouvant faire l'objet d'un conflit d'intérêts réel, potentiel et perçu sont rendues publiques.



## 3.2. Contexte externe

### Initiatives de réduction des émissions dans le monde

Malgré les températures mondiales records et les événements météorologiques de plus en plus fréquents, les progrès globaux des politiques dans le monde demeurent insuffisants pour répondre aux cibles climatiques mondiales. Les principaux pays émetteurs continuent de mettre en œuvre des mesures pour réduire leurs émissions, mais ces efforts ne suffisent pas pour répondre aux contributions déterminées au niveau national<sup>4</sup>. Le contexte géopolitique est devenu plus volatil, et la compétition et les changements politiques détournent en partie l'attention des priorités climatiques. De plus, l'incertitude économique et l'inflation compliquent davantage la coordination internationale<sup>5</sup>.

#### Le financement mixte : une méthode efficace pour accélérer les investissements en décarbonation

Le financement mixte est une stratégie qui combine des capitaux publics et privés en vue de financer des projets ayant des retombées sociales ou environnementales. Dans le cadre de la décarbonation, de nombreux gouvernements ont mis sur pied des fonds d'investissement en financement mixte pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons les exemples suivants dignes de mention dans le monde :

##### Australian Clean Energy Finance Corporation (CEFC)

L'objectif du CEFC est de faciliter l'augmentation des flux de financement dans le secteur de l'énergie propre et de contribuer à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES de l'Australie. Le CEFC est un investisseur spécialisé dans la transition de l'Australie vers la carboneutralité d'ici 2050. Il a accès à plus de 30 milliards \$ du gouvernement australien.

##### Programme InvestEU de l'Union européenne

Le programme fournit à l'Union européenne un financement crucial à long terme en mobilisant des fonds privés et publics. Il aide également à mobiliser les investissements privés pour les priorités politiques absolues de l'UE, comme la transition verte et numérique, et la compétence en innovation et dans les investissements sociaux. Le budget de l'UE de 26,2 milliards € garantit les investissements des partenaires financiers en augmentant leur capacité à assumer des risques et en permettant de mobiliser au moins 372 milliards € en investissements supplémentaires.

##### United Kingdom National Wealth Fund (NWF)

En juillet 2024, le gouvernement britannique s'est engagé à verser 7,3 milliards £ en capitaux publics afin de mobiliser des capitaux privés pour financer la transition du Royaume-Uni vers une économie à faibles émissions de carbone. L'investissement catalysé par le NWF devrait créer des emplois verts et stimuler la croissance à l'échelle du pays. GAFCC se réjouit d'avoir été consultée par le gouvernement britannique au sujet de la mise en place du NWF.

<sup>4</sup> Nature Reviews Earth & Environment, « [Climate policy in 2023](#) »

<sup>5</sup> E3G, « [Trends in climate and geopolitics for 2025](#) »



À la lumière de l'accent mis de nouveau sur la défense et la sécurité mondiale, les minéraux critiques ont émergé comme une option à court terme pour de nombreux gouvernements. Plusieurs exemples sont présentés ci-dessous.

## Les minéraux critiques : la base de l'économie future du Canada

Les minéraux critiques sont de plus en plus essentiels pour les gouvernements en raison de leur rôle dans les technologies, la sécurité nationale, la croissance économique, la durabilité environnementale et la résilience des chaînes d'approvisionnement. En assurant un approvisionnement stable, ces minéraux soutiennent le développement de technologies clés, réduisent la dépendance aux importations et peuvent renforcer les intérêts en matière d'économie et de sécurité. Au cours des dernières années, les gouvernements ont mis en place des fonds d'investissement pour soutenir la recherche, le développement et l'exploration de gisements de minéraux critiques. En plus du Fonds de croissance du Canada, notons les exemples suivants, dignes de mention dans le monde :

### Fonds dédié aux métaux critiques d'InfraVia (France)

En mai 2023, le gouvernement français et InfraVia ont annoncé le lancement d'un fonds d'investissement de 2 milliards € dédié aux métaux critiques pour soutenir la transition énergétique et sécuriser l'approvisionnement de l'industrie française et européenne. Le Fonds dédié aux métaux critiques est un modèle de partenariat public-privé dans lequel les capitaux publics sont utilisés pour diminuer le risque et catalyser les investissements privés. Une clôture initiale de 1 milliard € était prévue à la fin de 2023. À l'aide de l'initiative France 2030, le gouvernement français a investi 500 millions €. Cette contribution publique aide à attirer des investisseurs institutionnels en réduisant le risque perçu et en arrimant les objectifs du Fonds avec la politique industrielle nationale. Le Fonds vise des investissements en amont et en cours de route dans la chaîne de valeur des minéraux critiques essentielle à la production de batteries, aux technologies d'énergie renouvelable et aux véhicules électriques.

### Fonds allemand pour les matières premières – banque de développement KfW (Allemagne)

En octobre 2024, le gouvernement fédéral allemand a créé un Fonds allemand pour les matières premières de 1 milliard € pour assurer un approvisionnement durable en minéraux critiques essentiels pour la transformation économique et numérique, ainsi que les objectifs climatiques. Géré par KfW, le fonds investit dans les projets d'extraction, de traitement et de recyclage miniers, tant en Allemagne qu'à l'étranger, avec un financement oscillant entre 50 millions € et 150 millions €. Le fonds utilise un assortiment de capitaux propres, de quasi-capitaux propres et de dettes, permettant à KfW d'adapter son soutien aux besoins et profils de risques précis de chaque projet.

Le fonds vise à réduire la dépendance aux autres pays et à renforcer l'économie nationale à l'aide d'ententes d'approvisionnement à long terme.

### Defense Production Act – Département de la Défense des États-Unis (États-Unis)

La *Defense Production Act* permet au Département de la Défense des États-Unis d'investir dans des projets de minéraux critiques nationaux et internationaux pour assurer les chaînes d'approvisionnement. Les États-Unis ont investi plus de 50 millions \$ US dans quatre projets canadiens de minéraux critiques en vertu de cette loi. Ces investissements visent à renforcer la sécurité des chaînes d'approvisionnement nord-américaines et à réduire la dépendance aux sources étrangères. En juillet 2025, MP Materials, un producteur américain de matériaux à base de terres rares, a conclu un partenariat public-privé en vertu de cette loi pour créer une chaîne d'approvisionnement entièrement nationale en aimants de terres rares. L'entente comprend une enveloppe de plusieurs milliards de dollars pour soutenir la construction d'un deuxième établissement de fabrication d'aimants et l'expansion des capacités de traitement existantes. Dans le cadre de la transaction, le département de la Défense s'est engagé à verser 400 millions \$ sous forme d'actions privilégiées, devenant ainsi le plus grand actionnaire de MP Material.

En juin 2025, les dirigeants du G7 ont lancé le Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques pour renforcer la résilience, la responsabilisation et la diversification des chaînes d'approvisionnement, en favorisant des marchés normalisés, un investissement accru, des partenariats mondiaux et de l'innovation. Cette mesure reconnaît l'importance stratégique des minéraux critiques pour la sécurité économique et nationale<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> [Plan d'action du G7 sur les minéraux critiques](#)



En janvier 2025, tous les organismes fédéraux ont reçu l'instruction d'interrompre immédiatement de façon temporaire le versement de fonds alloués en vertu de l'*Inflation Reduction Act* de 2022. Un nouveau projet de loi proposé par l'administration Trump vise à remplacer certaines mesures de cette loi et à rediriger le soutien vers les technologies émergentes, comme le CSC. Ce changement devrait stimuler les investissements dans les technologies de CSC, en particulier dans le secteur pétrolier et gazier, en rendant les projets fondés sur la récupération assistée des hydrocarbures plus attrayants sur le plan financier. Même si le projet de loi maintient le soutien aux initiatives de CSC, il reflète un virage marqué vers les applications liées aux combustibles fossiles, au détriment des initiatives purement axées sur le climat<sup>7</sup>.

Les finances publiques ont joué un rôle clé en catalysant les investissements restants dans les technologies propres émergentes et en mobilisant des capitaux supplémentaires. En s'appuyant sur des initiatives de financement mixte à l'échelle mondiale, de nouveaux instruments servant à réduire les risques associés aux politiques et aux projets (comme les mécanismes d'assurance de prix du carbone et les accords d'achat de crédits carbone) ont été présentés comme des outils essentiels pour accroître la viabilité et réduire le coût du capital des projets de décarbonation, réduisant ainsi le coût global de la transition énergétique<sup>8</sup>.

## Finance durable et marchés du carbone

En ce qui concerne le mandat unique du FCC au sujet des mécanismes d'assurance de prix du carbone, y compris les CsD sur le carbone, GAFCC a suivi les développements à l'échelle mondiale pour éclairer sa stratégie et son approche. Divers mécanismes ont été adoptés à travers le monde pour réduire le risque dans divers secteurs, marchés et produits de base liés à la décarbonation. Voici des exemples mondiaux notables de domaines dans lesquels des CsD et des mécanismes similaires d'assurance des prix ont été utilisés relativement à la transition énergétique :

- Le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne, le plus grand marché du carbone au monde, a mis en œuvre plusieurs mesures pour stabiliser ce marché, y compris la Réserve de stabilité du marché. De plus, comme annoncé en avril 2025, le système explore également des mécanismes supplémentaires pour soutenir davantage la stabilité des prix et l'investissement dans les technologies à faibles émissions de carbone<sup>9</sup>.
- En mars 2024, le gouvernement allemand a dévoilé un programme de CsD sur le carbone calqué sur des contrats de couverture du secteur privé, dans le but d'accélérer la décarbonation industrielle et de soutenir la transition vers des méthodes de production neutres du point de vue climatique, en particulier dans les secteurs énergivores comme l'acier, les produits chimiques et le ciment<sup>10</sup>. Les entreprises se voient garantir un prix fixe pour les sources d'énergie, ainsi que pour les unités d'émission de carbone<sup>11</sup>. Le niveau de ce financement dépend du prix réel du marché et du coût supplémentaire de l'équipement et de l'exploitation du projet et/ou de la technologie à faibles émissions de carbone, par rapport à l'option conventionnelle. Le programme, qui permet aux entreprises de profiter de CsD sur le carbone sur une période de 15 ans, les aide à compenser les dépenses associées à la transition vers des technologies de production à plus faibles émissions de carbone. En octobre 2024, le gouvernement a attribué les 15 premiers contrats d'une valeur totale de 2,8 milliards €. Il prétend que cette mesure permettra d'éviter jusqu'à 17 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> au cours des 15 prochaines années<sup>12</sup>.

Le FCC continue de tirer parti de sa capacité en tant que principal émetteur d'accords d'achat de crédits carbone et de CsD au Canada. Voir la Section 4.1.4 pour en savoir plus sur ces activités.

<sup>7</sup> Carbon Capture Coalition, 2025

<sup>8</sup> Deloitte, « [Financing the Green Energy Transition: A US\\$50 trillion catch](#) »

<sup>9</sup> Commission européenne, « [Commission launches public consultation on the EU Emissions Trading System and the Market Stability Reserve](#) »

<sup>10</sup> BMWE, « [Contrats d'écart compensatoire](#) »

<sup>11</sup> BMWE, « [Newsletter Energiewende - Starting signal for carbon contracts for difference](#) »

<sup>12</sup> BMWE, « [Habeck presents first carbon contracts for difference: 15 transformation projects can now launch](#) »



En plus des initiatives d'accords d'achat de crédits carbone dirigées par le gouvernement, des solutions du marché privé ont également commencé à émerger, comme celle de Frontier Climate, qui tire parti des accords d'achat de la production commerciale pour stimuler le développement de technologies d'élimination du carbone<sup>13</sup>. Ces exemples fournissent d'excellentes études de cas à GAFCC, qui cherche à comprendre et à adapter ces outils, le cas échéant, au contexte canadien.

### 3.2.1. Principaux risques atténués par le FCC

Le FCC aide le Canada à suivre le rythme d'une liste croissante de pays ayant recours à des outils novateurs de financement public pour attirer les importants flux de capitaux privés requis afin d'accélérer le déploiement des technologies nécessaires à la décarbonation et à la croissance de leurs économies.

Les entreprises et les investisseurs connaissent les possibilités de commercialisation et de déploiement des technologies de réduction des émissions, mais sont souvent limités par les risques liés à ces opportunités d'investissement. Le FCC est conçu pour investir son capital dans le but d'aider à atténuer ces risques et à attirer le capital national et étranger dont le Canada aura besoin pour soutenir la croissance de son économie dans le cadre de ses initiatives de réduction des émissions au fil du temps.

Le FCC pourrait utiliser des instruments qui absorbent certains risques afin de réduire l'incertitude et d'encourager l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Chaque investissement devra tenir compte d'un ou de plusieurs facteurs de risque qui fragilisent le profil financier à long terme d'un investissement. Comme mentionné dans ses critères d'investissement (définis à la [Section 4.1.3](#)), le FCC vise principalement à atténuer certains risques, dont le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution et le risque de liquidité. Pour ce faire, il doit investir de façon à réduire certains de ces risques ou une part d'entre eux, dans le but de combler l'écart de financement du marché privé et d'attirer du capital additionnel dans les projets, les technologies, les entreprises et les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone partout au Canada.

### 3.2.2. Positionnement du FCC par rapport aux initiatives gouvernementales existantes

#### 3.2.2.1. Initiatives fédérales

Le FCC est un outil complémentaire aux nombreuses initiatives fédérales, dont la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, lancée en décembre 2024. Puisque les politiques, stratégies et programmes d'investissement existants du gouvernement façonnent le contexte dans lequel le FCC exerce ses activités, GAFCC doit bien comprendre les initiatives fédérales, provinciales et territoriales pertinentes pour parvenir à prioriser ses activités de façon stratégique, notamment en ce qui a trait à la construction du portefeuille, à la recherche et à l'exécution d'opportunités d'investissement, ainsi qu'à la mobilisation des parties prenantes.

Par exemple, voici quelques-unes des stratégies et initiatives fédérales qui s'appliquent au FCC :

---

<sup>13</sup> [Frontier](#)



## Crédits d'impôt fédéral

**Crédit d'impôt à l'investissement (« CII »)** : Afin d'atteindre les objectifs fixés dans les plans et cibles climatiques du Canada, le gouvernement fédéral s'est doté de CII pour accélérer les réductions de gaz à effet de serre (**GES**). Cet instrument financier fournit des incitatifs fiscaux remboursables pour les investissements en capital dans les principaux secteurs comme l'électricité propre, la production d'hydrogène propre, le captage, l'utilisation et le stockage de carbone (**CUOSC**), ainsi que la fabrication de technologies propres, y compris le traitement des minéraux critiques. Ces CII sont conçus pour diminuer le risque des capitaux privés, stimuler les chaînes d'approvisionnement nationales et s'assurer que le Canada demeure concurrentiel dans la transition mondiale vers l'économie propre.

## Stratégies sectorielles fédérales

**Stratégie sur les minéraux critiques** : Cette stratégie met l'accent sur les pratiques durables d'exploration, d'extraction, de traitement, ainsi que de fabrication en aval et de recyclage de 34 minéraux critiques essentiels pour assurer la compétitivité du Canada. Parmi eux, six sont jugés prioritaires en raison de leur importance stratégique dans la croissance économique et la transition énergétique du Canada : le lithium, le graphite, le nickel, le cobalt, le cuivre et les éléments de terres rares. La stratégie met l'accent sur l'importance de l'innovation et de l'exploration, et vise à accélérer le développement de projets et la construction d'infrastructures, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et les communautés potentiellement touchées.

**Stratégie sur l'hydrogène** : Ce plan exhaustif vise à faire du Canada un chef de file mondial de la production, de l'utilisation et de l'exportation d'hydrogène à faibles émissions de carbone. La stratégie s'appuie sur huit piliers, dont la progression des partenariats stratégiques, l'atténuation des risques liés aux investissements et l'élaboration de plans et de centres régionaux pour relier la production d'hydrogène et l'utilisation finale.

**Stratégie de gestion du carbone** : Cette stratégie vise à accroître les approches servant à capter le carbone à partir de sources ponctuelles ou de l'atmosphère pour le réutiliser ou le stocker durablement. La stratégie est axée sur l'accélération de l'innovation et de la recherche et développement, la création d'un cadre politique et réglementaire favorable, de même que le soutien à la multiplication de projets et d'infrastructures.

## Programmes de financement fédéral

**Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques** : Ce programme fédéral fournit jusqu'à 1,5 milliard \$ en financement fédéral jusqu'en 2030 pour soutenir des projets d'infrastructures d'énergie propre et de transport nécessaires pour permettre le développement durable des minéraux critiques au Canada. Il offre deux principales avenues de soutien : des subventions et le renforcement des capacités pour les Autochtones, ainsi que le financement sous forme de contribution pour des activités de préconstruction et des projets d'infrastructures prêts à être mis en chantier.

**Fonds pour les combustibles propres** : Actif jusqu'en mars 2030, ce programme de 1,5 milliard \$ appuie la construction ou l'agrandissement d'installations de production de combustibles propres au Canada, notamment des biocarburants, de l'hydrogène et d'autres technologies à faibles émissions de carbone. Il finance des projets d'investissement, des études de faisabilité et d'ingénierie, ainsi que l'établissement de chaînes d'approvisionnement en biomasse, dans le but de réduire les émissions dans les secteurs difficiles à décarboner et d'harmoniser les codes et les normes liés à l'utilisation des combustibles propres.

**Fonds stratégique pour l'innovation** : Ce programme fédéral canadien fournit du financement à grande échelle pour accélérer les investissements des entreprises en innovation, avec un volet dédié aux projets carboneutres, en technologies propres et en décarbonation industrielle. Il soutient les projets qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent l'efficacité énergétique et développent des technologies propres révolutionnaires dans des secteurs comme l'énergie renouvelable, les minéraux critiques et la fabrication durable.



**Programme d'aide à la recherche industrielle (« PARI »)** : En fournissant du financement et des services consultatifs, le PARI soutient les PME canadiennes en technologies propres. Les entreprises peuvent ainsi accéder à des contributions non remboursables pour faire progresser leurs projets de recherche et développement qui réduisent l'impact environnemental et soutiennent la transition du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone. En juin 2024, le gouvernement du Canada a transféré le programme Technologies du développement durable Canada (**TDDC**) au sein du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (**CNRC**), qui a mis sur pied un nouveau programme nommé Soutien du PARI CNRC – Technologies propres.

### 3.2.2.1 Complémentarité du mandat du FCC avec les initiatives fédérales existantes

Le mandat du FCC s'ajoute aux initiatives existantes du gouvernement fédéral appuyant l'économie propre du Canada, tout en se distinguant entre autres des façons suivantes.

**Étape de l'investissement** : Le FCC cible généralement les projets et les entreprises à l'étape de la croissance. Cela distingue le FCC :

- (i) des projets de recherche et développement, de démonstration ou des projets pilotes qui sont financés par des programmes de subventions et de contributions;
- (ii) des entreprises en démarrage financées par des fonds de capital de risque;
- (iii) des entreprises matures et/ou des entreprises déployant des technologies matures, qui peuvent habituellement attirer des investissements du secteur privé par elles-mêmes et aux conditions du marché.

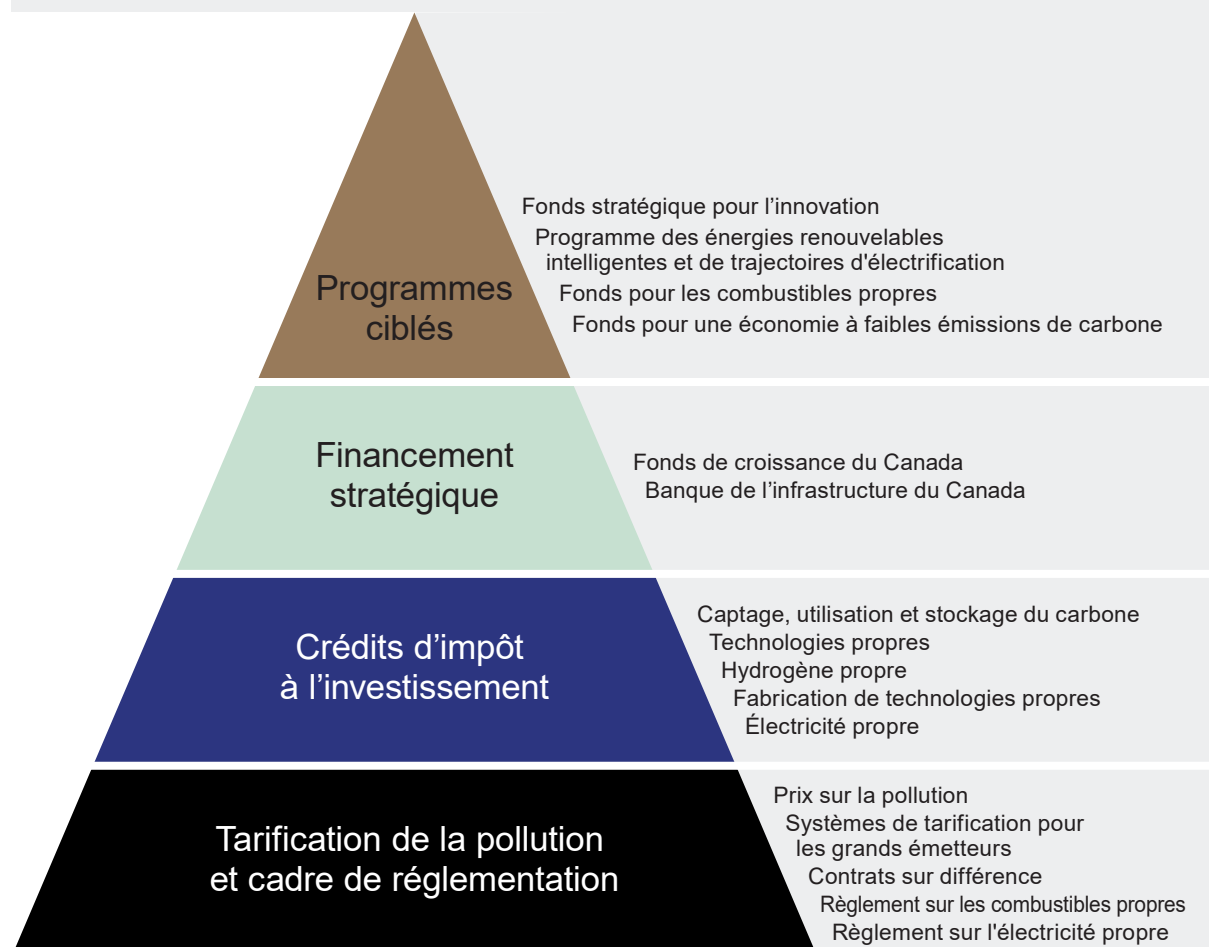
**Outils de financement** : Le FCC a accès à une vaste gamme d'outils financiers et d'investissements lui permettant d'offrir des formes innovantes d'investissement, y compris des instruments avec lesquels le FCC peut assumer des risques supérieurs au marché pour catalyser les investissements du secteur privé. Cela distingue le FCC :

- (i) des programmes de subventions et de contributions qui accordent des fonds aux entreprises;
- (ii) des investisseurs du secteur privé qui accordent du financement aux entreprises selon les conditions du marché.

La stratégie climatique du Canada combine les programmes ciblés, le financement stratégique, les incitatifs fiscaux et la réglementation en soutien à la croissance propre. Les principaux outils comprennent des fonds comme le FCC et des crédits d'impôt pour les technologies propres. Le FCC, tout en travaillant en étroite coordination avec d'autres instruments fédéraux, s'ajoute aux programmes existants en fournissant un financement stratégique unique, déployant une gamme diversifiée d'outils financiers qu'aucune autre initiative ne fournit à l'heure actuelle. Les cadres réglementaires et de tarification du carbone renforcent la transition vers une économie faible en carbone, tel que résumé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023 du Canada (voir la figure 1) :



Figure 1 – Stratégie et principaux outils politiques et financiers du gouvernement du Canada (ÉÉA 2023).<sup>14</sup>



**Expertise en exécution :** Le mandat du FCC est exécuté par une équipe diversifiée de spécialistes en investissement indépendant et issu des Investissements PSP, qui possèdent une expérience approfondie dans une variété de secteurs et de stratégies, ainsi qu'une expertise dans la structuration et l'exécution d'investissements directs complexes. La réalisation du mandat du FCC est effectuée sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada.

**Type de projet :** Le FCC cible habituellement les entreprises et les projets privés.

Plus précisément, le FCC ne cible pas, de façon générale, i) les projets de recherche et développement ou de démonstration; ii) les projets pilotes en technologie; iii) les technologies matures ou les entreprises matures qui peuvent attirer suffisamment d'investissements du secteur privé; iv) les investissements de capital de risque; v) les projets détenus par le gouvernement; ou vi) d'autres types d'investissements autrement couverts par d'autres politiques et programmes du gouvernement (y compris ceux financés par des programmes de subventions et de contributions).

<sup>14</sup> ÉÉA 2023, [Bâtir une économie qui fonctionne pour tous les Canadiens](#).

Tableau 1 – Principales initiatives par province et territoire au 1<sup>er</sup> octobre 2025

Province ou territoire	Principales initiatives
Alberta	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : En septembre 2025, l'Alberta a confirmé qu'elle gèlerait indéfiniment le prix du Fonds TIER à 95 \$ la tonne. Une nouvelle forme d'investissement direct sera introduite en 2026, qui permettra aux établissements de remplir jusqu'à 90 % de leurs obligations en matière de conformité au moyen d'investissements directs dans les technologies de réduction des émissions. De plus, les établissements plus petits pourront se retirer du système TIER à compter de 2025.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : Lancée en novembre 2023, la Stratégie sur les minéraux critiques de l'Alberta vise à fournir davantage de renseignements géoscientifiques publics axés sur les minéraux, à constituer un inventaire des ressources minérales, ainsi qu'à améliorer le cadre fiscal et réglementaire. La Stratégie fait aussi la promotion de l'exploitation responsable, soutient la participation des communautés autochtones, favorise l'innovation et l'exploitation industrielle, en plus d'investir dans la formation de la main-d'œuvre.</li> <li>- <b>Production d'électricité</b> : Le marché déréglementé de l'électricité en Alberta a commencé en 1996, lorsque l'<i>Electric Utilities Act</i> est entrée en vigueur. En décembre 2024, le gouvernement albertain a lancé une feuille de route pour attirer des investissements en vantant la compétitivité du marché provincial de l'électricité et le climat froid favorisant la climatisation durable dans le but de bâtir des centres de données à grande échelle pour l'IA. La feuille de route s'appuyait sur trois piliers stratégiques : la capacité énergétique, la climatisation durable et la croissance économique. Le gouvernement albertain a annoncé un processus de consultation publique dirigé par l'Alberta Electric System Operator en vue d'explorer les changements potentiels à l'offre d'électricité de la province.</li> <li>- <b>Technologies propres</b> : L'Alberta fait la promotion d'une gamme de technologies liées à l'énergie propre (dont le CSC, l'ammoniac et la géothermie) au moyen d'initiatives soutenues par l'organisation Emissions Reduction Alberta pour réduire l'impact environnemental de la production d'énergie. Sa stratégie met l'accent sur le financement et le développement de technologies innovantes qui réduisent les émissions, améliorent la performance environnementale et renforcent la compétitivité du secteur énergétique de l'Alberta.</li> </ul>
Colombie-Britannique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : En avril 2024, la Colombie-Britannique a lancé un nouveau système de tarification fondé sur le rendement, destiné aux grands émetteurs industriels, en remplacement du CleanBC Industrial Incentive Program et en accord avec le modèle fédéral de tarification du carbone.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : La stratégie sur les minéraux critiques de la Colombie-Britannique a mené à l'élaboration de 11 mesures stratégiques de phase 1 actuellement mises en œuvre, y compris la création d'un bureau d'avancement des projets de minéraux critiques. Le gouvernement de la province a annoncé un partenariat phare avec cinq Premières Nations dans le but d'attirer près de 50 milliards \$ en potentiel économique au moyen de la planification de l'aménagement et de la conservation du territoire, ainsi que de l'exploitation accélérée des minéraux critiques dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.</li> <li>- <b>Technologies propres</b> : Depuis 2019, le CleanBC Industry Fund a investi plus de 244 millions \$ pour soutenir les projets de ce secteur qui réduisent directement les émissions industrielles, accélèrent les nouvelles technologies de réduction des émissions et étudient les opportunités de décarbonation potentielles. La province a adopté le projet de loi 37 en 2022, afin de mettre sur pied l'organisme de réglementation de l'énergie de la Colombie-Britannique et de faire progresser une approche à l'échelle de la province en matière de CSC, y compris l'élargissement des responsabilités des organismes de réglementation pour inclure l'hydrogène, l'ammoniac, le méthanol et les réservoirs de stockage de carbone en plus des activités pétrolières, gazières et géothermiques. La Colombie-Britannique a également créé un bureau de l'hydrogène pour attirer les investisseurs dans le secteur de l'énergie.</li> </ul>
Manitoba	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le système fédéral de tarification de la pollution pour les émissions industrielles a été mis en place au Manitoba.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : En novembre 2024, le Manitoba a lancé sa stratégie sur les minéraux critiques, qui vise à accélérer l'exploitation des minéraux critiques en lançant un guichet unique dans le but de simplifier l'émission de permis et de soutenir les échéanciers des projets. La stratégie met l'accent sur les partenariats forts avec les communautés</li> </ul>

autochtones, la réconciliation économique et les pratiques minières responsables. Le Manitoba souligne ses précieux gisements de lithium, de nickel et de césium, qui le positionnent comme un fournisseur fiable pour l'énergie propre, apte à répondre aux besoins en matière de sécurité nationale. La stratégie comprend également des plans pour l'investissement dans les infrastructures et un modèle de partage des revenus avec les peuples autochtones.

- **Production d'électricité** : Le Manitoba a émis une directive à Manitoba Hydro visant à rediriger certaines de ses exportations d'électricité pour aider les projets d'infrastructures au Manitoba et au Canada.
- **Technologies propres** : Le plan vert et climatique du Manitoba définit les technologies propres comme le pilier central de sa stratégie économique à faibles émissions de carbone. Le plan soutient l'innovation à l'aide d'infrastructures vertes, d'outils de financement et de développement de la main-d'œuvre pour augmenter le nombre d'emplois dans les technologies propres et attirer des investissements. Il met l'accent sur les technologies comme les systèmes de bâtiments écoénergétiques, les transports propres et les solutions agricoles durables.

#### Nouveau-Brunswick

- **Tarification du carbone pour les industries** : Le Nouveau-Brunswick continue de mettre en œuvre son système de tarification fondé sur le rendement pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre provenant des grands émetteurs industriels.
- **Minéraux critiques** : Bien que le Nouveau-Brunswick ne dispose pas actuellement d'une stratégie spécifique pour les minéraux critiques, il s'est engagé à explorer leur potentiel dans un cadre économique plus large.
- **Production d'électricité** : Le Nouveau-Brunswick veille à renforcer sa position en matière de solutions liées à l'énergie propre et à diversifier son portefeuille énergétique. En décembre 2023, la province a dévoilé sa feuille de route pour la transition énergétique de 2035, présentant quatre initiatives stratégiques clés : l'abordabilité, la sécurité énergétique, la réforme de la réglementation et la croissance économique. Les PRM ont la cote au sein de ce gouvernement. La province vise à développer une industrie nucléaire locale, afin de stimuler la croissance de l'emploi et le développement économique.
- **Technologies propres** : Dans le cadre de sa stratégie d'énergie propre, le Nouveau-Brunswick a présenté sa Feuille de route pour l'hydrogène, le 30 janvier 2024. Celle-ci prévoit une diminution substantielle des émissions de GES du secteur industriel grâce à l'utilisation de l'hydrogène.

#### Terre-Neuve-et- Labrador

- **Tarification du carbone pour les industries** : La province de T.-N.-L. continue d'exploiter son propre système de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs industriels, conçu pour s'arrimer aux normes fédérales tout en assurant la compétitivité.
- **Minéraux critiques** : Le Plan pour les minéraux critiques de T.-N.-L. a été publié en novembre 2023 dans le but d'atténuer les risques et d'attirer des investissements privés dans l'exploration afin d'identifier des projets potentiels viables.
- **Production d'électricité** : Le projet hydroélectrique de Gull Island va de l'avant en vertu d'un protocole d'entente signé en décembre 2024 entre Hydro-Québec et Newfoundland and Labrador Hydro. Cette entente jette les bases d'un développement majeur de l'énergie renouvelable dans la partie inférieure du fleuve Churchill. Gull Island devrait générer jusqu'à 2 000 MW d'électricité propre.
- **Technologies propres** : La stratégie de technologies propres de T.-N.-L. est ancrée dans son plan d'énergie renouvelable et ses vastes efforts pour soutenir les industries environnementales. La province investit dans les technologies propres qui réduisent les émissions, améliorent l'efficacité et soutiennent l'utilisation durable des ressources, avec un accent sur l'hydrogène, l'électrification et l'innovation. Le gouvernement de T.-N.-L. introduit des initiatives de technologies propres qui appuient les entreprises de la province dans les économies vertes locales, nationales et internationales, y compris The Green Transition Fund Program, un programme lancé en mars 2025 qui fournit un soutien financier aux entreprises, organismes, établissements d'enseignement postsecondaire et associations industrielles pour les aider dans la transition provinciale vers une économie verte.

#### Territoires du Nord- Ouest

- **Tarification du carbone pour les industries** : Les T.N.-O. ont mis en œuvre une tarification territoriale du carbone qui répond aux exigences du modèle fédéral en matière de rigueur.
- **Minéraux critiques** : Les T.N.-O. ont six projets de minéraux critiques à l'heure actuelle qui sont au début de l'exploitation minière ou à un stade avancé d'exploration. Ces projets comprennent les terres rares, le lithium et d'autres minéraux stratégiques essentiels pour l'énergie propre et les technologies numériques.
- **Production d'électricité** : Le Plan d'action énergétique 2022-2025 comprend des mesures pour réduire les émissions de GES dans la production d'électricité, accroître la consommation d'énergie renouvelable dans le chauffage des locaux et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Le Plan s'ajoute à la Stratégie énergétique 2030, qui vise à atteindre un système énergétique plus sûr, abordable et durable d'ici 2030.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Technologies propres</b> : La stratégie de technologies propres des T.N.-O. est intégrée à sa planification plus vaste en matière d'énergie et de changements climatiques. Elle met l'accent sur la réduction de la dépendance au diesel et la modernisation des systèmes énergétiques. Elle priorise les investissements dans l'énergie renouvelable, le stockage d'énergie et l'innovation du réseau pour soutenir les communautés éloignées et le développement industriel.</li> </ul>
<b>Nouvelle-Écosse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : La Nouvelle-Écosse maintient un système provincial de tarification fondé sur le rendement pour les grands émetteurs.</li> <li>– <b>Minéraux critiques</b> : En mai 2025, la Nouvelle-Écosse a mis à jour sa stratégie sur les minéraux critiques en ajoutant quatre nouveaux minéraux à sa liste officielle, soit la silice de haute pureté, l'argent, le tellure et l'uranium. La province a également introduit une nouvelle catégorie de minéraux stratégiques, qui comprend l'agrégat, l'or, le gypse et la potasse, pour soutenir le développement économique et les objectifs d'énergie propre.</li> <li>– <b>Production d'électricité</b> : La Nouvelle-Écosse a proposé cinq sites d'énergie éolienne en mer. Elle progresse ainsi dans son objectif d'émettre des permis en vue de produire jusqu'à 5 gigawatts d'énergie éolienne en mer d'ici 2030.</li> <li>– <b>Technologies propres</b> : En 2023, la province s'est dotée du Plan de la Nouvelle-Écosse sur les changements climatiques pour une croissance propre. Le gouvernement y annonce des investissements dans sept projets d'innovation en combustible propre pour soutenir la transition de la province vers une économie à faibles émissions de carbone. Les projets comprennent le développement de centres d'hydrogène vert, la production mobile d'hydrogène et les stratégies régionales de combustible propre.</li> </ul>
<b>Nunavut</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place au Nunavut.</li> <li>– <b>Minéraux critiques</b> : Le programme de soutien à l'exploration du Nunavut, mis à jour en 2025, offre une aide financière ciblée pour promouvoir l'exploration minière durable au Nunavut. Il comprend deux sources de financement : le programme Découvrir, Investir, Croître (<b>DIC</b>), qui appuie les activités d'exploration comme le forage et l'échantillonnage, et le programme d'appui à l'engagement communautaire, qui finance l'engagement communautaire durant les premières étapes d'un projet. La politique met l'accent sur la transparence, les valeurs sociétales inuites et l'accord avec la stratégie d'exploitation minérale élargie du Nunavut.</li> <li>– <b>Production d'électricité</b> : En 2025, le Nunavut a progressé dans deux projets majeurs d'énergie propre. Le projet de liaison hydroélectrique et de fibre optique à Kivalliq pourrait, par exemple, offrir de l'hydroélectricité et une bande large du Manitoba à cinq communautés de Kivalliq, afin de réduire l'utilisation du diesel. Le projet hydroélectrique d'Iqaluit est développé dans le but d'alimenter la capitale avec de l'énergie renouvelable. Les deux projets pourraient soutenir les objectifs d'énergie propre et d'infrastructures du Nunavut.</li> </ul>
<b>Ontario</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : La province maintient un système de tarification fondé sur le rendement appelé Normes de rendement à l'égard des émissions pour les émetteurs industriels.</li> <li>– <b>Minéraux critiques</b> : L'Ontario a introduit la <i>Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en libérant son économie</i>, qui permet la création de zones économiques spéciales (<b>ZES</b>) pour accélérer des projets liés aux minéraux critiques et aux ressources. La loi vise à réduire la bureaucratie et les délais d'approbation. Elle est officiellement entrée en vigueur lors de la réception de la sanction royale le 5 juin 2025.</li> <li>– <b>Production d'électricité</b> : En 2025, l'Ontario a approuvé la construction du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington (« PNCND »), qui comprend l'ingénierie et le centre de service du premier petit réacteur modulaire au monde. Ce centre appuiera la stratégie élargie de PRM de l'Ontario, en créant plus de 300 emplois et en formant 2 000 travailleurs par année, en plus de positionner la province en tant que référence mondiale en technologie nucléaire propre. Les PRM de Darlington, les premiers en leur genre dans les pays du G7, devraient produire 1 200 MW d'électricité exempte d'émissions, soit suffisamment pour alimenter 1,2 million de foyers. En septembre 2025, le PNCND a été officiellement ajouté à la liste canadienne des grands projets nationaux.</li> <li>– <b>Technologies propres</b> : La section des technologies propres d'Investissements Ontario a été mise en place pour soutenir les grands progrès de la province en innovation dans les technologies propres au sein de secteurs clés d'intérêt pour la province, dont le stockage d'énergie, les technologies de l'eau, les énergies renouvelables, la production d'énergie nucléaire, l'hydrogène, les bâtiments plus écologiques, la biotechnologie industrielle, les réseaux intelligents, la récupération des déchets et les services d'ingénierie environnementale. De plus, l'Ontario a annoncé de nouvelles mesures pour élargir sa stratégie énergétique en technologies propres et hydrogène. Les mesures clés comprennent la proposition d'un projet pilote de taux d'électricité interruptible pour offrir des taux d'électricité réduits aux producteurs d'hydrogène, et prévoient de réglementer les hydrogénoducs pour soutenir la croissance des infrastructures. La province a aussi doublé son Fonds pour l'innovation relative à l'hydrogène qui s'élève désormais à 30 millions \$, afin de soutenir des projets qui intègrent l'hydrogène dans le réseau de distribution d'électricité et les secteurs industriels.</li> </ul>

Île-du-Prince-Édouard	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place à l'Île-du-Prince-Édouard.</li> <li>- <b>Production d'électricité</b> : En 2025, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, en collaboration avec le gouvernement fédéral, a mis à jour le cadre de collaboration de la Table régionale sur l'énergie et les ressources. Cette stratégie renouvelée est axée sur la progression de l'électricité propre et du stockage d'électricité, des combustibles propres et de l'innovation en technologies propres pour soutenir l'objectif provincial de devenir la première province carboneutre au Canada d'ici 2040.</li> <li>- <b>Technologies propres</b> : La province a lancé le défi en technologies propres Emerging Concepts and Technologies (ECT-PEI). Cette initiative offre des subventions pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ par projet pour soutenir les innovations en recherche et en démarrage d'entreprises.</li> </ul>
Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le Québec maintient un système provincial de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES depuis 2013 dans le cadre de la Western Climate Initiative, qui lui permet de partager avec la Californie un marché d'échange de droits d'émissions. La province cherche à réduire ses émissions de 37,5 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2030, et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Ces cibles sont mises en œuvre par le système de plafonnement et d'échange du Québec.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : Le Québec possède de nombreux minéraux critiques et stratégiques sur son territoire. Durant la phase 2023-2025 de son Plan d'action sur les minéraux critiques et stratégiques, le Québec a fait passer la liste des minéraux critiques du Québec de 22 à 28 minéraux, en ajoutant notamment le manganèse, l'aluminium, le germanium et le fer de haute pureté. En 2025, le Québec a aussi lancé un projet pilote sur la traçabilité des minéraux critiques et stratégiques, en utilisant une technologie basée sur la chaîne de blocs pour assurer l'approvisionnement responsable et l'harmonisation avec les normes environnementales et sociales internationales.</li> <li>- <b>Production d'électricité</b> : Hydro-Québec a annoncé un plan pour doubler sa production d'électricité d'ici 2050 afin de répondre à la demande croissante provenant de l'électrification et de la croissance industrielle. La société investira jusqu'à 185 milliards \$ sur 12 ans pour augmenter sa capacité, notamment en triplant l'énergie éolienne, en rénovant des barrages existants et en étudiant de nouveaux projets de centrales hydroélectriques.</li> <li>- <b>Technologies propres</b> : Investissement Québec a lancé un programme pour stimuler l'investissement des entreprises et accélérer le virage vers la productivité et l'innovation durables. Cette démarche comprendra un soutien ciblé pour les entreprises qui intègrent des technologies propres dans leurs activités.</li> </ul>
Saskatchewan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le gouvernement de la Saskatchewan a annoncé qu'il suspendait la taxe sur le carbone pour les industries en vertu de son système provincial de tarification fondé sur le rendement, au 1<sup>er</sup> avril 2025, dans le cadre d'une nouvelle réglementation qui suspendait les obligations de conformité pour les grands émetteurs industriels.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : La Saskatchewan a annoncé l'expansion de son Incitatif à l'exploration minière ciblée pour inclure un plus grand nombre d'activités d'exploration en phase de démarrage, comme les levés géophysiques et la diagraphie. Cette mesure vise à aider les plus petites entreprises à attirer des investissements privés et à accélérer la découverte de minéraux critiques. L'expansion soutient l'objectif de la Saskatchewan de doubler sa production de minéraux critiques et de bénéficier de 15 % des dépenses d'exploration du Canada d'ici 2030.</li> <li>- <b>Production d'électricité</b> : La province continue de travailler avec l'Ontario, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick conformément au protocole d'entente interprovincial sur les PRM, dans le but de déployer son premier PRM d'ici le milieu des années 2030.</li> <li>- <b>Autre</b> : La Saskatchewan a élargi son Programme incitatif à l'innovation pétrolière (SPII) en augmentant le plafond de financement à 100 millions \$ et en prolongeant le programme jusqu'en 2029. Le programme soutient désormais une gamme élargie d'innovations pétrolières et gazières en phase de démarrage, notamment de nouvelles configurations de forages de puits et des technologies de réduction des émissions. Il offre des crédits d'impôt de 25 % sur les coûts de projets admissibles pour encourager les investissements privés et les progrès technologiques dans le secteur énergétique.</li> </ul>
Yukon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Tarification du carbone pour les industries</b> : Le système fédéral de tarification de la pollution est en place au Yukon.</li> <li>- <b>Minéraux critiques</b> : Le Yukon cherche à jouer un rôle croissant dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques du Canada, grâce à des techniques d'exploration avancées et un fort potentiel géologique. Le gouvernement mène actuellement des consultations concernant une nouvelle législation sur les minéraux visant à moderniser les lois minières du territoire. L'objectif est de développer un cadre légal qui appuie le développement responsable des ressources, renforce les protections environnementales et respecte les droits et les intérêts autochtones.</li> <li>- <b>Production d'électricité</b> : Le Yukon poursuit la mise en œuvre de son plan d'électricité renouvelable sur 10 ans, qui soutient des projets en énergies solaire et éolienne, en</li> </ul>

géothermie et en biomasse. Le territoire a atteint son objectif de 7 MW de capacité installée en énergies renouvelables d'ici 2022 et se concentre désormais sur les projets d'énergies renouvelables communautaires.

**Technologies propres** : La stratégie Notre avenir propre 2020 du Yukon porte sur les changements climatiques, la transition vers l'énergie renouvelable et la création d'une économie verte. Elle comprend plus de 40 actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer l'efficacité énergétique et à soutenir les technologies propres et l'innovation à l'échelle des secteurs. La stratégie met aussi l'accent sur la collaboration avec les gouvernements et les communautés autochtones, en s'assurant que les solutions climatiques sont inclusives, locales et résilientes.



### 3.2.4. Survol des secteurs d'activités du FCC

Conformément à l'ÉPR du FCC, il est attendu du FCC qu'il harmonise son portefeuille avec le plan économique du Canada. En particulier, le FCC vise i) à accélérer les projets efficaces de réduction des émissions, ii) à accompagner les entreprises de technologie propre canadiennes dans leur croissance, et iii) à tirer parti de l'abondance en ressources naturelles et à renforcer les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone.

**1. Projets :** Le FCC investit dans des projets qui utilisent des technologies et des procédés éprouvés dans des projets pilotes, mais pas encore adoptés à grande échelle pour réduire efficacement les émissions à l'échelle de l'économie canadienne, dont le CSC, l'électrification et l'électricité faible en carbone, l'hydrogène, l'ammoniac et les biocarburants. Le FCC prendra des positions minoritaires ou de contrôle et/ou investira dans un assortiment de dettes, de capitaux propres, d'instruments hybrides et de contrats.

Chacun de ces secteurs comporte son propre lot de défis et d'opportunités qui sont tous évalués au moment de structurer et de réaliser les investissements. De plus, il est important de noter que ces secteurs font aussi l'objet de divers risques qui peuvent affecter la disponibilité, ainsi que la viabilité financière des opportunités d'investissement s'inscrivant dans le mandat du FCC. Certains facteurs externes, comme les coûts technologiques, l'incertitude entourant la demande et la valeur marchande, les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que le cadre réglementaire en évolution constante peuvent affecter la réalisation du mandat du FCC.

#### (i) CSC

Le CSC désigne le processus de captage des émissions de CO<sub>2</sub> provenant des processus industriels à fortes émissions de carbone, puis leur compression pour le transport et le stockage en formations géologiques souterraines. Le CSC représente une solution transformatrice pour décarboner les secteurs qui y parviennent difficilement, comme la production d'énergie, la fabrication lourde et d'autres processus industriels.

En 2023, l'industrie lourde et l'industrie pétrolière et gazière représentaient respectivement 11 % et 30 % des émissions totales du Canada<sup>15</sup>, des niveaux correspondant aux années précédentes. Ces secteurs ont souvent des émissions de sources ponctuelles qui conviennent parfaitement au captage et au stockage du carbone. GAFCC est d'avis que le CSC jouera un rôle central dans la décarbonation des émissions de sources ponctuelles du Canada dans les industries difficiles à décarboner.

Le **captage** est habituellement réalisé en construisant une installation qui traite les flux de gaz de carneau provenant des processus industriels. Les principales méthodes de captage de ces gaz utilisent des solvants et des sorbants, des membranes, ainsi que de la cryotechnique. Le CO<sub>2</sub> peut être capté avant ou après un processus de combustion, mais les processus de captage précombustion sont généralement les plus viables à l'heure actuelle sur le plan économique. Une autre solution de rechange consiste à capter le CO<sub>2</sub> à l'aide de la technologie de captage atmosphérique directe, qui extrait le CO<sub>2</sub> de l'air ambiant, plutôt que des flux de gaz de carneau issus d'un processus industriel. Après le captage, le CO<sub>2</sub> doit généralement être transporté à son lieu de stockage.

Le **transport** du carbone implique la compression du CO<sub>2</sub> pour réduire son volume afin d'en faciliter le déplacement. Le CO<sub>2</sub> peut être expédié par poids lourds, trains de marchandises et navires, mais la majorité du CO<sub>2</sub> est transporté par pipeline. Cette méthode exige plus de capitaux, mais est aussi plus avantageuse lorsque déployée à grande échelle.

Le **stockage** de CO<sub>2</sub> nécessite l'utilisation de puits d'injection pour pomper le CO<sub>2</sub> supercritique, doté d'une densité proche de celle des liquides, obtenue à haute pression, en formations géologiques très profondes, comme des réservoirs de pétrole et de gaz épuisés ou des aquifères salins. Les principales activités des opérations de stockage de carbone sont l'injection, la surveillance et le déclassement. Lorsque ces projets tirent à la fin de leur vie utile, les propriétaires des sites sont tenus de déclasser toutes les installations et infrastructures en surface, y compris le

<sup>15</sup> Environnement et Changement climatique Canada, [Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada : sommaire 2025](#), 2025.



scellement et la sécurisation des puits d'injection, avant de les abandonner. La surveillance du site de stockage doit se poursuivre pendant plusieurs années après son déclassement, afin de s'assurer que le CO<sub>2</sub> demeure enfoui de façon sécuritaire.

**Rôle potentiel du FCC** : Le FCC cherche à investir à l'échelle des chaînes d'approvisionnement en CSC en fournissant des solutions d'investissement aux projets de CSC qui aideront à réduire les coûts en capital des projets, tout en réduisant les risques de certains éléments qui ont auparavant dissuadé le secteur privé. Le FCC s'attend à pouvoir le faire en déployant des structures de financement innovantes, à l'aide d'une combinaison de capitaux propres, de dettes, de contrats et d'autres instruments financiers sur mesure.

La stratégie de captage de carbone du FCC comporte trois volets : (i) appuyer la mise en place de grands projets de captage et d'infrastructures essentielles (centres et pipelines), au plus bas coût; (ii) contribuer à l'avancement sélectif d'un projet inédit, de type premier du genre (FOAK) ayant le potentiel d'augmenter les cas d'utilisation du CSC; et (iii) accélérer la technologie en soutenant la croissance de la propriété intellectuelle du CSC au Canada et la commercialisation des nouvelles technologies.

À ce jour, le FCC a annoncé quatre transactions dans le secteur du CSC au sein d'une gamme variée d'applications, allant d'un projet de valorisation énergétique des déchets pour la production de nouvelle énergie propre, à la décarbonation des sables bitumineux du Canada.<sup>16</sup>

Le FCC a notamment annoncé un nouveau partenariat de CSC avec Strathcona Resources Ltd, qui représente une approche unique en son genre de partage des risques liés au CSC. Conformément à ce partenariat, le FCC et Strathcona construiront une infrastructure de CSC dans les installations de Strathcona, en Saskatchewan et en Alberta, où les sables bitumineux font l'objet d'un drainage par gravité au moyen de la vapeur. Grâce à ce partenariat, Strathcona pourra capter et stocker définitivement jusqu'à deux millions de tonnes de dioxyde de carbone par année. Le FCC et Strathcona financeront le projet chacun jusqu'à hauteur de 1 milliard \$. Ce modèle de partenariat permet à l'émetteur de conserver le risque lié aux prix du carbone, et au FCC de partager le risque lié aux coûts du projet et à l'efficacité du captage. Le FCC prévoit d'élargir son modèle à d'autres émetteurs et d'autres secteurs avec le temps, et considère cette structure de transaction comme une approche fiscalement prudente et facilement reproductible dans les investissements de décarbonation nécessitant beaucoup de capital.

De plus, GAFCC évalue les opportunités de déploiement de capital dans le cadre de projets en bioénergie associée au captage et stockage du carbone (« **BECCS** »). La BECCS est une technologie qui capte et stocke définitivement le CO<sub>2</sub> émis à partir de la combustion ou du traitement de sources biosynthétiques, comme les déchets agricoles, les sous-produits forestiers ou les déchets organiques. Comme le CO<sub>2</sub> provient de la biomasse qui a absorbé le carbone durant la croissance, son captage et son stockage annulent ses émissions, ce qui fait de la BECCS un outil essentiel pour atteindre les cibles de carboneutralité mondiales. Les projets de BECCS ont suscité une grande attention de la part d'importantes sociétés technologiques, qui sont engagées dans des stratégies carboneutres d'entreprise et cherchent à acheter des crédits de BECCS sous forme d'accord d'achat à long terme.

### *(ii) Hydrogène et ammoniac*

**Hydrogène** : L'hydrogène est un carburant de remplacement propre, qui n'émet aucun GES lors de sa combustion en vue de produire de l'énergie (la combustion de l'hydrogène avec l'oxygène crée de l'eau). L'hydrogène est une source de carburant ou une matière première pour de nombreuses applications industrielles, dont les raffineries, les produits chimiques, le méthanol, l'ammoniac et la production de fertilisants. En plus de ces utilisations industrielles, il pourrait devenir une source alternative viable sur les marchés émergents, notamment pour la production d'acier, la production de chaleur industrielle, le transport lourd, la production d'électricité, ainsi que les carburants pour les industries aéronautique et navale.

<sup>16</sup> Entropy, Varme, Strathcona Resources et Svante, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.



À ce jour, près de 85 % de la production mondiale d'hydrogène repose sur les combustibles fossiles, en particulier sur le gaz naturel, avec près des deux tiers de la production réalisée principalement à l'aide d'un procédé de reformage de méthane à la vapeur (« **RMV** ») et près de 20 % à partir de charbon.<sup>17</sup> L'hydrogène produit par le RMV est connu sous le nom d'hydrogène gris en raison du niveau élevé d'émissions de CO<sub>2</sub> associé à sa production. Il est aussi possible de produire de l'hydrogène à l'aide d'autres méthodes à faibles émissions de carbone, comme le RMV combiné au captage et au stockage du carbone (« **hydrogène bleu** ») ou l'électrolyse alimentée à l'énergie renouvelable (« **hydrogène vert** »). Ces méthodes de production propre visent à réduire l'intensité carbonique (**IC**) du produit final. En 2023, la production mondiale totale d'hydrogène atteignait environ 97 millions de tonnes. Or, moins de 1 % de celle-ci était classée comme de l'hydrogène à faibles émissions.<sup>18</sup> étant donné le coût actualisé élevé de ces méthodes comparativement aux autres solutions plus émettrices.

Les méthodes de production d'hydrogène les plus courantes sont :

- (i) Hydrogène gris : production d'hydrogène par RMV;
- (ii) Hydrogène bleu : production d'hydrogène par RMV, tout en utilisant le CSC pour capter et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, sans toutefois les éliminer complètement;
- (iii) Hydrogène vert : utilisation de l'électricité propre pour décomposer les molécules de H<sub>2</sub>O (par électrolyse) afin de créer l'hydrogène, et de l'oxygène comme unique sous-produit.

Le FCC surveille également deux autres formes d'hydrogène qui se trouvent aux premières étapes de commercialisation :

- (i) Hydrogène turquoise : production d'hydrogène par pyrolyse du méthane. Cette méthode produit de l'hydrogène faible en carbone, ainsi que du carbone solide comme sous-produit;
- (ii) Hydrogène blanc : désigne l'hydrogène d'origine naturelle qui se trouve dans les formations géologiques, et qui est aussi connu sous le nom d'hydrogène naturel. Cette forme suscite l'intérêt en raison de son potentiel de faibles émissions et de son origine naturelle.

**Ammoniac** : L'ammoniac (NH<sub>3</sub>), produit traditionnellement pour être utilisé dans les fertilisants, a été promu comme un catalyseur clé de l'économie de l'hydrogène et un combustible carboneutre de remplacement. L'ammoniac faible en carbone est essentiel pour décarboner la production de fertilisants puisqu'il remplace la synthèse conventionnelle de l'ammoniac qui repose fortement sur les combustibles fossiles et qui est l'une des plus grandes sources industrielles d'émissions de gaz à effet de serre en agriculture. En tant que transporteur d'hydrogène, l'ammoniac offre une option à plus forte teneur énergétique et plus rentable pour stocker et transporter l'hydrogène, spécialement sur de longues distances et à l'échelle des chaînes d'approvisionnement mondiales. L'ammoniac peut être décomposé par craquage en hydrogène à son lieu d'utilisation ou brûlé directement pour la production d'électricité et des applications maritimes, en relâchant uniquement l'azote et l'eau lorsqu'il est brûlé dans un système propre.

**Rôle potentiel du FCC** : Le développement d'installations d'hydrogène et d'ammoniac à faibles émissions de carbone, commercialement viables, au Canada nécessitera un apport important en capital. Non seulement faudra-t-il bâtir ces nouvelles installations de production, mais aussi se doter d'un plus grand nombre de projets d'électricité à faibles émissions de carbone pour permettre la mise en place des infrastructures d'hydrogène vert. Le FCC s'attend à ce que la croissance de l'industrie canadienne de l'hydrogène propre et de l'ammoniac entraîne une création d'emplois dans les secteurs de l'hydrogène propre, de l'ammoniac et des énergies renouvelables. Les projets majeurs d'hydrogène et d'ammoniac au Canada sont principalement destinés aux marchés internationaux en raison de : i) la forte demande mondiale, ii) la richesse en ressources d'énergie renouvelable du Canada qui fournit un avantage concurrentiel, iii) l'accès à une infrastructure orientée sur les exportations, et iv) un environnement favorable sur les plans géopolitique et réglementaire.

Afin de soutenir la croissance du secteur de l'hydrogène propre et de l'ammoniac au Canada, le FCC discute activement avec une gamme variée de porteurs de projets commercialement viables et de sociétés innovantes en technologies propres pour mieux comprendre leurs défis. L'hydrogène bleu et l'ammoniac ont une proposition de

<sup>17</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE), « [Global Hydrogen Review 2024](#) ».

<sup>18</sup> Agence internationale de l'énergie (AIE), « [Global Hydrogen Review 2024](#) », octobre 2024.



valeur prometteuse, car ils sont produits à l'aide du gaz naturel dont bénéficie le Canada à faibles coûts. Par conséquent, le FCC s'attend à ce que la production canadienne soit concurrentielle à l'échelle mondiale au niveau des coûts. Le FCC envisagera de faire équipe avec des développeurs de grande qualité pour accélérer le déploiement de projets viables à l'échelle du pays, ainsi que de faire des investissements en capital dans des sociétés pour aider à commercialiser ces technologies propres émergentes. Par ces efforts, le FCC vise à rendre le Canada plus attrayant aux yeux des développeurs de projets et des fournisseurs de capital à long terme.

### *(iii) Biocarburants*

La bioénergie est une énergie produite à partir de substances organiques connues sous le nom de biomasse. Elle est utilisée dans la production de biocarburants, de chauffage, d'électricité et d'autres produits. Le biocarburant est fabriqué à partir de la biomasse (souvent de déchets, de matières végétales ou animales), contrairement au processus naturel plus lent de la formation des combustibles fossiles. Il peut ensuite être mélangé à du combustible traditionnel ou, dans certains cas, être un carburant de substitution entièrement fongible en remplacement du combustible fossile. Les biocarburants se déclinent en plusieurs formes, dont le biogaz (gaz naturel renouvelable) et les biocarburants liquides (diesel renouvelable, carburant d'aviation durable).

Le **gaz naturel renouvelable** (« **GNR** ») est un type de biogaz qui ne diffère pas du gaz naturel conventionnel et peut être utilisé sans modifier l'équipement de distribution ni les appareils qui en font l'utilisation finale. Le GNR provient habituellement de l'une des trois méthodes suivantes :

- (i) Gaz issu des sites d'enfouissement : son extraction est considérée comme l'une des plus anciennes méthodes de production du biogaz. Le gaz issu des sites d'enfouissement est un sous-produit naturel provenant de la décomposition de matières organiques dans les sites d'enfouissement qui crée de grandes quantités de méthane.
- (ii) Digestion anaérobie : méthode utilisant une bactérie pour décomposer des matières organiques, comme du fumier ou des eaux usées, et en dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé pour produire le GNR.
- (iii) Gazéification thermique : méthode utilisant la chaleur pour décomposer des matières organiques, comme des déchets agricoles et forestiers, et en dégager du biogaz. Ce biogaz est ensuite amélioré et décontaminé pour produire le GNR.

Sous réserve de vérifications liées aux émissions de son cycle de vie, le GNR peut être considéré comme une source d'énergie « carbonégative » et offrir une solution aux émissions de méthane. Le méthane contribue fortement à l'effet de serre dans l'atmosphère, en étant 28 à 30 fois plus puissant sur une période de 100 ans que le CO<sub>2</sub> pour emprisonner la chaleur dans l'atmosphère<sup>19</sup>. Parmi les exemples d'activités productrices de méthane, on pense notamment à l'agriculture, au traitement des eaux usées, aux sites d'enfouissement, à l'exploitation du charbon et à certains processus industriels. En produisant le GNR, le méthane qui aurait autrement été relâché dans l'atmosphère est plutôt capté et transformé en biogaz. Après avoir traité le biogaz, il est possible d'utiliser le GNR qui en découle comme carburant renouvelable pour remplacer la consommation de combustibles fossiles dans les secteurs difficiles à électrifier, comme le chauffage des bâtiments, ainsi que divers processus industriels. Le captage et le brûlage du méthane ont un effet nettement plus faible sur les gaz à effet de serre que le méthane qui entre directement dans l'atmosphère<sup>20</sup>.

Parmi les **biocarburants liquides**, on retrouve notamment le biodiesel, le diesel renouvelable et le carburant d'aviation durable. Les biocarburants liquides peuvent être produits par une variété de processus différents, notamment le traitement de la biomasse par transestérification de lipides ou par hydrotraitement de lipides, ainsi que par d'autres formes de production comme le procédé Fischer-Tropsch. Ils sont principalement utilisés en remplacement des carburants conventionnels dans de nombreux secteurs liés au transport, comme l'aviation (carburant d'aviation durable) et le transport par camion (biodiesel et diesel renouvelable), ainsi que d'autres applications lourdes, comme la construction, les mines et l'équipement agricole.

<sup>19</sup> Environmental Protection Agency des États-Unis, « Importance of Methane. Revisions of Global Warming Potential Values for the Greenhouse Gas Reporting Program », juillet 2024.

<sup>20</sup> Nature, « [Control methane to slow global warming — fast](#) », 25 août 2021.



**Rôle potentiel du FCC** : Les biocarburants (GNR, diesel renouvelable et carburant d'aviation durable) sont une source croissante d'énergie renouvelable et sont essentiels pour décarboner les combustibles fossiles traditionnels utilisés dans les transports et le chauffage. Cependant, un certain nombre de caractéristiques des projets inhérents au secteur d'activités compliquent le financement de bon nombre d'entre eux. On pense entre autres à des coûts d'immobilisation initiaux élevés, des délais potentiels et un manque de matières premières à long terme et d'accords d'achat. De plus, les variations dans les mélanges de matières premières et la réticence des utilisateurs finaux à payer une prime ou à s'engager dans des contrats à long terme rendent ces projets risqués pour les investisseurs privés. Le FCC discute activement avec une gamme variée de développeurs de projets et d'entreprises dans le but de catalyser la croissance du secteur canadien des GNR et développer des partenariats stratégiques avec des chefs de file en production de GNR pour soutenir la mise en place de nouveaux projets à l'échelle du pays. Pour ce qui est des biocarburants liquides, le FCC fournira du capital aux projets à plus faibles coûts qui ont franchi d'importantes étapes de leur développement, comme la garantie d'un approvisionnement en matières premières, la conclusion d'accords d'achat, l'obtention de permis et le contrôle du site. Cette approche ciblée vise à diminuer les risques d'investissement et à attirer du capital additionnel de la part d'investisseurs privés.

#### *(iv) Électrification et efficacité énergétique<sup>21, 22, 23</sup>*

L'électrification peut être définie sommairement comme le remplacement des processus alimentés aux combustibles fossiles par des solutions électriques. Selon l'Agence internationale de l'énergie (« AIE »), la demande mondiale en électricité pour la consommation énergétique finale devrait augmenter d'environ 4,0 % par année, entre 2022 et 2030, et devra s'accroître davantage afin d'atteindre son objectif de carboneutralité. Cette croissance constante de la demande mondiale nécessitera une capacité supplémentaire de production d'énergie sobre en carbone, ainsi que les infrastructures de soutien nécessaires.

L'efficacité énergétique dans le cadre de la transition énergétique se réfère à la réduction stratégique de la consommation énergétique en améliorant les technologies, les processus et les comportements, tout en maintenant ou en rehaussant les niveaux de service. L'AIE a longtemps reconnu l'efficacité énergétique comme le « premier carburant » d'un système énergétique mondial durable, au sens où elle constitue la façon la plus immédiate et rentable de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la sécurité énergétique et de soutenir la croissance économique. En 2021, le secteur du bâtiment au Canada était la troisième plus grande source d'émissions de GES au pays, responsable de 13 % des émissions de GES directes<sup>24</sup>. À ce jour, le FCC a annoncé une transaction en efficacité énergétique du bâtiment : Cascadia Window & Doors<sup>25</sup>.

Bien qu'il y ait certains recoupements entre ces deux concepts, l'amélioration de l'efficacité énergétique et la hausse des tarifs d'électrification sont des facteurs clés dans la réduction de la part de combustibles fossiles dans la consommation finale. Même si l'impact de chacun diffère selon le secteur et la méthode d'application, le FCC se concentrera sur les thèmes suivants, jugés réalisables au Canada.

**L'énergie propre et à émissions réduites** comprend l'énergie renouvelable, l'énergie nucléaire et l'énergie provenant des combustibles fossiles, comme le gaz naturel ou la bioénergie combinée au CSC pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. Les investisseurs institutionnels et les sociétés de services financiers acceptent rapidement de financer l'énergie renouvelable conventionnelle, comme les énergies éolienne et solaire. Or, le capital n'est pas aussi accessible pour l'énergie renouvelable non conventionnelle ou plus risquée au Canada, comme l'énergie éolienne en mer, la géothermie, l'énergie solaire flottante et d'autres technologies d'énergie renouvelable.

La **modernisation du réseau et l'intégration de l'énergie renouvelable** désignent la transformation stratégique du réseau électrique pour améliorer sa résilience, sa flexibilité, son efficacité et sa sécurité. La construction de nouveaux corridors de transport d'électricité, de même que la remise en état et la modernisation des réseaux de distribution nécessitent des investissements importants pour soutenir l'électrification, puisque d'après la Régie de

<sup>21</sup> Agence internationale de l'énergie, « [World Energy Outlook 2024](#) », octobre 2024.

<sup>22</sup> Agence internationale de l'énergie, « [Perspectives for the Energy Transition: The Role of Energy Efficiency](#) », avril 2018.

<sup>23</sup> Régie de l'énergie du Canada, « [Avenir énergétique du Canada en 2023](#) », juin 2023.

<sup>24</sup> Ressources naturelles Canada, [L'analyse comparative de la consommation énergétique de bâtiment et la transparence des données](#), août 2025

<sup>25</sup> Cascadia Windows & Doors, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.



l'énergie du Canada, selon les scénarios de carboneutralité, la consommation d'électricité augmentera plus du double entre 2021 et 2050.<sup>26</sup>

L'**électrification des processus industriels** désigne le remplacement des sources d'énergie basées sur les combustibles fossiles (comme le charbon et le gaz naturel) par des technologies électriques pour alimenter les activités de fabrication et de transformation essentielles à la décarbonation des secteurs qui n'y parviennent pas, comme l'acier, le ciment, les produits chimiques et la transformation des aliments. Les principales composantes comprennent les fours électriques à arc (production d'acier), les anodes permanentes (production d'aluminium), les chaudières électriques et les thermopompes (chaleur industrielle) et les procédés électrochimiques (production d'hydrogène via l'électrolyse).

Le **stockage d'énergie et la gestion de la demande** désignent l'utilisation reportée de l'énergie captée, afin de permettre une meilleure flexibilité, fiabilité et efficacité des systèmes énergétiques. La flexibilité facilite l'intégration de l'énergie renouvelable intermittente en diminuant la consommation de pointe et en améliorant la stabilité du réseau. Parmi les types de stockage d'énergie, on retrouve les suivants :

- (i) le stockage mécanique dans lequel l'énergie est stockée sous formes physiques comme l'énergie gravitationnelle et cinétique : stockage d'énergie hydroélectrique par pompage, stockage par air comprimé;
- (ii) le stockage électrochimique, soit l'énergie stockée au moyen de réactions chimiques, communément utilisée pour les réseaux et les applications de véhicules électriques : batteries aux ions de lithium, batteries rédox;
- (iii) le stockage thermique, soit la chaleur stockée pour une utilisation ultérieure dans la production d'électricité ou le chauffage : le sel fondu, les matériaux à changement de phase, les briques réfractaires.

De tels actifs peuvent être déployés à l'ensemble de la société de services publics, mais aussi dans la distribution de ressources énergétiques qui permettent aux grands consommateurs d'énergie de réduire la demande durant les heures de pointe, tout en réduisant les coûts et les émissions.

La **décarbonation du chauffage industriel et urbain** peut être largement atteinte par l'électrification des processus industriels, mais le passage des combustibles fossiles aux technologies à faibles émissions de carbone pour la production de la chaleur industrielle et de l'industrie lourde passe aussi par l'utilisation de biomasse et de biogaz, ainsi que par la création d'une capacité de récupération de la chaleur résiduelle. Le chauffage industriel représente une grande part de la consommation énergétique mondiale et des émissions, spécialement dans les secteurs comme l'acier, le ciment et les produits chimiques.<sup>27</sup> La transition des réseaux de chauffage centralisés fonctionnant aux combustibles fossiles (comme le charbon et le gaz) vers des sources à faibles émissions de carbone nécessite non seulement une dépendance accrue à l'énergie renouvelable, mais aussi à l'approvisionnement en chaleur directement dans les sources de géothermie et de biomasse. Elle peut être accélérée en améliorant l'efficacité du système, en intégrant le stockage thermique et en déployant des technologies intelligentes dans les réseaux.

**Rôle potentiel du FCC** : Dans tous ces thèmes, le FCC cherche activement des occasions de partenariat avec des sociétés de services publics, des développeurs de projets et des sociétés. Il vise à fournir des solutions d'investissement innovantes pour les projets d'électrification et d'efficacité énergétique qui aideront à limiter le coût du capital, et cherche à assumer des risques liés aux technologies et aux processus qui ne sont pas communs au Canada.

Depuis la création du FCC, les dialogues avec les développeurs de projets au pays et à l'étranger ont été positifs et ont engendré un grand nombre d'opportunités d'investissement. L'accent sera mis principalement sur le développement de solutions d'investissement d'intérêt pour les sociétés souhaitant électrifier les processus industriels et gérer la demande.

Les sociétés canadiennes de services publics, allant de l'entreprise privée aux entreprises gouvernementales réglementées à intégration verticale, sont des parties prenantes clés à tous les niveaux. Le FCC estime que les mesures proposées dans l'Énoncé économique de l'automne 2024 représentent une étape positive vers l'accès à du capital d'investissement à long terme. On y suggérerait la baisse du seuil de 90 % qui empêche actuellement les

<sup>26</sup> Régie de l'énergie du Canada, « [Avenir énergétique du Canada en 2023](#) », juin 2023.

<sup>27</sup> Energy + Environmental Economics, « [Decarbonizing Industrial Heat: Measuring Economic Potential and Policy Mechanisms](#) », octobre 2024.



sociétés de services publics municipales d'attirer une participation financière supérieure à 10 % de la part des régimes de pensions. Cela dit, le FCC continuera à chercher dans l'intérim des façons innovantes de soutenir les plans d'affaires des sociétés canadiennes de services publics qui entreprennent des programmes de modernisation des réseaux et l'intégration de l'énergie renouvelable.

Afin de tirer pleinement parti du potentiel de réduction des émissions de l'énergie, le Canada devra s'assurer de répondre à la demande croissante en électricité, en produisant des sources d'énergie propre et à émissions réduites. À moyen terme, le FCC prévoit se concentrer sur le développement et la construction de petits réacteurs modulaires, d'énergie éolienne en mer et de bioénergie à l'aide du captage et du stockage de carbone.

À ce jour, le FCC a annoncé une transaction dans ce secteur<sup>28</sup> concernant un nouveau projet d'efficacité énergétique dans le secteur du chauffage urbain. Dans le cadre de cette transaction, le FCC a déployé le premier contrat sur différence sur la politique carbone au Canada, qui offre la certitude qui permettra au projet d'atteindre sa décision d'investissement finale et de déployer de nouvelles technologies durables.

**2. Technologies propres :** Le FCC investit dans des entreprises de technologies propres, y compris les petites et moyennes entreprises, qui développent à grande échelle des technologies éprouvées, mais naissantes, aux stades de la démonstration ou de la commercialisation, et qui sont fondées sur une propriété intellectuelle défendable. Le FCC cible les investissements dans des entreprises qui se trouvent à une étape cruciale de leur croissance et de leur développement au moyen i) d'investissements directs axés sur des positions minoritaires en actions, et ii) de certains engagements auprès de gestionnaires de fonds tiers et/ou d'opportunités de coinvestissement lorsque la stratégie et les objectifs s'arriment à ceux du FCC.

Le secteur des technologies propres englobe un large éventail d'entreprises qui développent des produits et des technologies ou offrent des services contribuant aux efforts mondiaux de décarbonation. Ces entreprises exercent leurs activités dans une gamme variée de secteurs, dont l'énergie et l'électricité, les matériaux, les mines, les produits chimiques, le transport et la logistique, les bâtiments, la nourriture, l'agriculture et les industries. Les entreprises de technologies propres peuvent varier en ce qui a trait à leur taille, leur étape de développement et le niveau d'intensité du capital requis (avec un modèle d'affaires qui investit peu ou beaucoup en actifs).

Le secteur canadien des technologies propres s'est élargi considérablement au cours des dernières années : la valeur totale de ses transactions a augmenté à un taux de croissance annuel composé d'environ 20 % au cours des dix dernières années<sup>29</sup> et continuait de croître en 2024. Le marché canadien des technologies propres a généré des revenus d'environ 21,25 milliards \$ en 2024 et devrait atteindre 44,95 milliards \$ d'ici 2030, reflétant un taux de croissance composé de 13,6 % de 2025 à 2030<sup>30</sup>. Malgré cette croissance, le secteur demeure au tout début de son développement et est principalement composé de petites et moyennes entreprises.

Le secteur des technologies propres devrait jouer un rôle important dans la décarbonation de l'économie mondiale, mais aussi pour soutenir le Canada dans l'atteinte de ses objectifs climatiques à long terme. Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>31</sup>, environ 50 % des réductions totales des émissions requises pour atteindre la carboneutralité mondialement d'ici 2050 devraient provenir des technologies en développement ou pas encore commercialement disponibles. L'accélération du développement, de la commercialisation et du déploiement de ces technologies en croissance est donc cruciale pour soutenir la décarbonation de l'économie canadienne, en particulier dans les secteurs difficiles à décarboner (comme l'énergie, le transport, l'agriculture, les industries et les bâtiments), ainsi que pour positionner le Canada dans un rôle clé sur le marché mondial de la décarbonation.

En plus de jouer un rôle essentiel dans la décarbonation de l'économie canadienne, la croissance du secteur des technologies propres devrait aussi fournir d'importants avantages économiques. Selon Statistique Canada, les secteurs des technologies propres et de l'environnement représentaient 1,0 % du PIB canadien en 2023. Il s'agissait d'une baisse depuis le niveau de 3,0 % en 2022, principalement attribuable à la réduction de la production hydroélectrique

<sup>28</sup> Varme Energy et Eavor Technologies, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

<sup>29</sup> Base de données de Pitchbook, mars 2024.

<sup>30</sup> Horizon Grand View Research, « [Canada Clean Technology Market Size & Outlook, 2024-2030](#) ».

<sup>31</sup> Agence internationale de l'énergie, « [Energy technology Perspectives](#) », janvier 2023.



causée par les temps secs dans les provinces du Québec, du Manitoba et de la Colombie-Britannique. Le secteur a aussi procuré plus de 354 000 emplois, représentant 1,7 % de tous les emplois canadiens<sup>32</sup>. Comme les prévisions indiquent que les investissements mondiaux en énergie dépasseront les 3 mille milliards \$ US en 2024 et que pas moins de 2 mille milliards \$ US seront alloués aux technologies d'énergie propre et aux infrastructures connexes<sup>33</sup>, les entreprises canadiennes de technologies propres pourront non seulement croître au pays, mais aussi participer au marché international (plus vaste et en croissance) et se tailler une place parmi les chefs de file mondiaux.

**Rôle potentiel du FCC :** Sous réserve d'une vérification diligente, le FCC fournira du financement aux entreprises en croissance au-delà de l'étape de démonstration de la technologie, lorsqu'elles auront dépassé la première étape de capital de risque, mais qu'elles comporteront encore certains risques, dont ceux liés à la commercialisation et à l'expansion, qui les empêchent d'attirer des capitaux auprès des investisseurs intervenant à un stade plus avancé et qui gèrent de plus grandes réserves de capitaux. Ce faisant, le FCC veillera à combler l'écart de financement dans l'écosystème canadien des technologies propres et à soutenir le développement continu des entreprises canadiennes du secteur.

De plus, le FCC jouera un rôle clé dans le développement de l'écosystème d'investisseurs canadiens. Il appuiera les gestionnaires de placement sur le marché privé dans leurs efforts de financement en prenant des engagements stratégiques auprès de trois gestionnaires aux vues similaires. Ce faisant, le FCC attirera du capital privé additionnel au sein de l'écosystème d'investisseurs canadiens en technologies propres, en élargissant la réserve de capital disponible pour financer ces entreprises.

À ce jour, le FCC a annoncé huit transactions directes dans le secteur des technologies propres<sup>34</sup> : une première concernant une entreprise qui développe des projets d'énergie géothermique de nouvelle génération, deux autres dans des entreprises qui déploient des technologies uniques de captage du carbone, une autre liée à un chef de file canadien en stockage d'énergie, une liée à une technologie de recharge bidirectionnelle des véhicules électriques, une autre liée à l'efficacité énergétique des bâtiments, de même que trois engagements dans des fonds<sup>35</sup>.

**3. Chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone :** Le FCC investit dans des projets, des entreprises et des technologies à l'échelle des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone, dont les minéraux critiques, qui permettront au Canada de tirer parti de sa richesse en ressources naturelles, d'aider à sécuriser les chaînes d'approvisionnement du pays et d'améliorer sa compétitivité à l'échelle nationale et mondiale. Le FCC investira au moyen : i) d'investissements directs dans des projets et des entreprises; et ii) de coinvestissements, en collaboration avec des sociétés, des fonds, et en développant des partenariats stratégiques avec des constructeurs, des exploitants, des partenaires de transformation et de raffinage, ainsi que des fabricants.

Les chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone représentent un secteur vaste. Ce dernier englobe les projets et les entreprises participant au développement de chaînes d'approvisionnement nouvelles ou existantes en matériaux qui favorisent la croissance de l'économie propre du Canada. Cela comprend le développement de l'industrie des minéraux critiques au Canada, qui servent d'intrants clés pour de nombreuses technologies propres essentielles aux objectifs de décarbonation à long terme du pays.

Les minéraux critiques ont peu ou pas de substituts, une disponibilité limitée, ainsi qu'une valeur stratégique pour le développement de technologies ou de produits essentiels<sup>36</sup>. Le Canada et d'autres pays ont dressé leurs propres listes de minéraux critiques (qui reflètent la réalité de leurs économies respectives). Ces listes peuvent toutefois

<sup>32</sup> Statistique Canada, « Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres », mai 2025.

<sup>33</sup> Exportation et développement Canada, « [Rapport d'EDC : Croissance rapide des technologies propres utilisant l'IA et nouvelles occasions pour le Canada](#) », octobre 2024.

<sup>34</sup> Eavor, Svante, Hydrostor, dcbel, Cascadia et des investissements dans des fonds, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

<sup>35</sup> Idéaliste Capital, MKB et Longbow Capital, voir la Section 4.1.1 pour plus de détails.

<sup>36</sup> Gouvernement du Canada, [Mise à jour de la liste des minéraux critiques](#), juin 2024.



changer au fil des développements technologiques et économiques affectant l'offre et la demande mondiale pour les différents produits de base.

À l'heure actuelle, la liste canadienne comporte 34 minéraux critiques. Pour y figurer, un minerai doit satisfaire aux deux critères suivants :

- (i) la chaîne d'approvisionnement est menacée; et
- (ii) il y a une chance raisonnable que le minerai soit produit par le Canada.

Il doit également satisfaire à l'un des critères suivants :

- être essentiel à la sécurité économique ou nationale du Canada;
- être requis pour la transition nationale vers une économie numérique et durable à faibles émissions de carbone;
- positionner le Canada comme un partenaire durable et stratégique au sein des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les minéraux critiques canadiens sont importants pour atteindre les objectifs de décarbonation mondiaux, car ils servent d'intrants clés pour diverses technologies propres et applications de fabrication de pointe, comme les panneaux solaires, les éoliennes, les véhicules électriques et les composantes de batteries. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale en minéraux critiques devrait plus que tripler d'ici 2030 et augmenter à plus de 3,5 fois les niveaux actuels d'ici 2050, pour atteindre près de 40 millions de tonnes<sup>37</sup>. Pendant que les pays du monde entier se tournent vers l'électrification et la transition énergétique, les énergies renouvelables occupent une part croissante de la production énergétique mondiale. Cela démontre l'importance de développer un approvisionnement résilient en minéraux critiques, car la croissance de la demande pourrait entraîner d'éventuels déséquilibres de l'offre et de la demande, qui pourraient créer de la volatilité sur les marchés mondiaux des produits de base. De possibles contraintes d'approvisionnement affecteraient la capacité du Canada à effectuer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à répondre à ses objectifs de décarbonation à long terme.

En plus de développer un approvisionnement résilient en minéraux critiques, il sera stratégiquement capital pour le Canada et ses partenaires commerciaux d'investir dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, notamment les activités en amont, médianes et en aval. Pour l'heure, les activités de traitement de plusieurs minéraux critiques sont concentrées sur le plan géographique, ce qui expose leur approvisionnement mondial à divers risques économiques et géopolitiques. Selon l'Agence internationale de l'énergie<sup>38</sup>, la Chine contrôlait une grande part de la capacité mondiale de traitement de plusieurs minéraux critiques en 2024, dont le cobalt, le lithium, le graphite et des éléments de terres rares. Ce niveau de concentration met en lumière l'importance stratégique pour le Canada d'investir dans ses capacités internes à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques, et de les développer.

Globalement, la volatilité géopolitique et du marché continue d'affecter les prix des minéraux critiques, en plus de la hausse des coûts du capital et de l'exploitation causée par l'inflation accrue à l'échelle du secteur minier. Cette situation a fait en sorte que les entreprises d'exploitation des minéraux critiques ont dans l'ensemble sous-performé par rapport aux prix au comptant sous-jacents, et seules les entreprises les plus liquides ont bénéficié de multiples de valorisation plus élevés. Les investisseurs particuliers et les fonds de couverture ont fourni la majorité de la liquidité au secteur, étant donné que les fonds en position longue sont moins actifs. Comme l'intérêt limité des investisseurs institutionnels dans le secteur des minéraux critiques a compliqué l'accès au capital, les entreprises d'exploitation se sont tournées vers d'autres solutions de financement. Au moyen de ses activités d'investissement, le FCC bénéficie d'une opportunité unique de soutenir les projets liés aux minéraux critiques dans le contexte actuel sur les marchés des capitaux.

#### **Aperçu de la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques**

- (i) Exploration (en amont) : la recherche de gisements de minéraux critiques qui répondent aux seuils minimums en matière de volume et de concentration.
- (ii) Extraction (en amont) : les activités liées à l'extraction des minéraux critiques de la terre, principalement en surface ou souterraine.

<sup>37</sup> Agence internationale de l'énergie, « [Critical Minerals Market Outlook 2025](#) », mai 2025.

<sup>38</sup> Agence internationale de l'énergie, « [World Energy Outlook 2024](#) », octobre 2024.



- (iii) Traitement (médiane) : les activités axées sur la transformation des minéraux en une forme adaptée pour la fabrication, via le traitement, l'extraction chimique et le raffinage.
- (iv) Fabrication de produits (en aval) : les activités axées sur la fabrication de composantes utilisées dans les technologies propres.
- (v) Recyclage : les activités axées sur l'extraction et le recyclage de matériaux provenant des produits en fin de vie, comme les batteries à lithium-ion.

**Rôle potentiel du FCC :** Les investissements du FCC dans les minéraux critiques serviront à faire progresser la stratégie canadienne sur les minéraux critiques du G7. Le FCC investira dans des projets et des entreprises qui font progresser le développement des chaînes d'approvisionnement en minéraux critiques, nouvelles ou existantes, ainsi que d'autres matériaux qui appuieront les objectifs de décarbonation à long terme du Canada. Le FCC pourrait investir à différents niveaux de la chaîne d'approvisionnement, en se concentrant sur les opportunités en amont, médianes et de recyclage, notamment le financement d'activités minières et d'infrastructures connexes et de traitement des minéraux critiques. En investissant dans les actifs miniers en amont, le FCC se concentre principalement sur les actifs qui ont une vue sur la décision d'investissement finale. Le FCC tiendra aussi compte des projets d'expansion de mines existantes ou d'installations de traitement. À cette fin, le FCC s'efforcera d'attirer du capital du secteur privé en investissant aux côtés de partenaires pour alimenter la croissance économique et la création d'emplois, tout en renforçant la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques et d'autres matériaux essentiels pour le Canada, ainsi que pour ses alliés et ses partenaires commerciaux.

Ultimement, les investissements du FCC visant le renforcement de la chaîne d'approvisionnement critique au Canada favorisent la croissance économique, alimentent la création d'emplois et renforcent la chaîne d'approvisionnement pour le Canada, ses alliés et ses partenaires commerciaux.



## 4. Activités, risques, résultats attendus et rendement

### 4.1. Activités du FCC

#### 4.1.1. Activités principales

Tableau 2 – Transactions annoncées à ce jour

**Investissements** : GAFCC réalise toutes les activités d'investissement du FCC. Celles-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste et exhaustif de services de gestion d'actifs fournis au FCC, conformément aux modalités de l'EGA.

<p><b>Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington</b></p> <p>Entente d'engagement de participation de 2 milliards \$ en collaboration avec le Fonds ontarien pour la construction (FOC) en vue de financer la construction du premier projet de PRM parmi les pays du G7 dans le cadre du Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington qui sera détenu et exploité majoritairement par OPG, chef de file du secteur nucléaire au pays.</p> <p>Octobre 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Cascadia Windows &amp; Doors</b></p> <p>Engagement de 30 millions \$ aux côtés de deux coinvestisseurs privés en vue d'augmenter la capacité de fabrication et la présence sur le marché, en développant les opérations et en accélérant le déploiement des technologies avancées qui soutiennent la décarbonation du secteur du bâtiment en Amérique du Nord.</p> <p>Octobre 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>
<p><b>Eavor Technologies</b></p> <p>Engagement allant jusqu'à 138 millions \$ pour accélérer le développement et le déploiement commercial de la technologie géothermique d'Eavor. Depuis l'investissement initial du FCC de 90 millions \$, Eavor a progressé dans la construction de sa première installation commerciale à grande échelle à Geretsried et a franchi des étapes importantes.</p> <p>Juin 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Foran Mining</b></p> <p>Engagement de 156 millions \$ envers Foran Mining Corporation. L'actif phare de Foran est son projet McIlvenna Bay, entièrement détenu par Foran, qui consiste en un gisement polymétallique situé le long de la ceinture de roches vertes de Flin Flon, et le seul gisement canadien de cuivre et de zinc actuellement en construction.</p> <p>Mai 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>
<p><b>dcbel Inc.</b></p> <p>Investissement de 40 millions \$ US dans dcbel Inc., une entreprise technologique montréalaise qui a mis au point une borne de recharge bidirectionnelle intelligente unique pour les véhicules électriques qui est intégrée à un système de gestion d'énergie résidentielle.</p> <p>Mars 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>	<p><b>Hydrostor</b></p> <p>Investissement de 200 millions \$ US du FCC, de Goldman Sachs Alternatives et d'Investissements RPC. La transaction appuiera l'investissement continu d'Hydrostor dans des projets de stockage d'énergie par air comprimé avancé (A-CAES) au Canada et à l'international.</p> <p>Février 2025, <a href="#">Communiqué de presse</a></p>



<p><b>Longbow Capital</b></p> <p>Engagement allant jusqu'à 50 millions \$ dans le Fonds de transition énergétique II de Longbow. Ce fonds investit dans des entreprises qui vont tirer avantage de la transition énergétique grâce à leurs technologies et leurs services qui contribuent à réduire les émissions de carbone avec des solutions efficaces et rentables.</p> <p>Février 2025, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>	<p><b>NMG</b></p> <p>Placement privé d'environ 35,6 millions \$ dans Nouveau Monde Graphite (NMG), une société québécoise d'extraction et de traitement du graphite. Dans ses installations de Saint-Michel-des-Saints et de Bécancour, NMG développe une chaîne de valeur intégrée pour transformer le graphite naturel en matériel d'anode actif, un composant essentiel des batteries lithium-ion.</p> <p>Décembre 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>
<p><b>MKB</b></p> <p>Engagement de 50 millions \$ envers le Fonds Partenaires MKB III pour contribuer à accroître les retombées de la stratégie de la société, axée sur l'accélération de la transition énergétique et la promotion de la croissance et de l'innovation dans le secteur canadien des technologies propres.</p> <p>Août 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>	<p><b>Svante</b></p> <p>Engagement de 100 millions \$ US envers Svante, un fournisseur mondial de solutions de captage et d'élimination du carbone. Une première tranche de 50 millions \$ US sera utilisée pour accélérer les projets commerciaux « inédits » (FOAK) en cours et réduire les risques qui en découlent, et une seconde tranche pourra être utilisée dans le développement et la construction de projets, principalement au Canada.</p> <p>Août 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>
<p><b>Strathcona Resources</b></p> <p>Partenariat stratégique totalisant jusqu'à 2 milliards \$ pour construire des infrastructures de CSC sur les installations de sables bitumineux en Saskatchewan et en Alberta; une première dans le secteur canadien du pétrole lourd. Ce partenariat représente une approche innovante de partage des risques liés au CSC.</p> <p>Juillet 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>	<p><b>Markham District Energy</b></p> <p>CsD bilatéraux visant à réaliser l'investissement nécessaire pour remplacer les chaudières au gaz naturel par un système efficace de récupération de chaleur des eaux usées, afin de fournir aux résidents des services énergétiques à faibles émissions de carbone, fiables et à prix concurrentiel.</p> <p>Juin 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>
<p><b>Varme Energy</b></p> <p>Partenariat stratégique pour développer la première installation de valorisation énergétique des déchets dotée d'une technologie de CSC au Canada. Le projet vise à produire de l'énergie propre tout en réduisant les déchets acheminés aux sites d'enfouissement et en faisant la promotion d'une économie circulaire. En décembre 2024, Gibson a annoncé son retrait du projet. Par la suite, Varme a lancé un processus de sollicitation pour trouver un nouveau partenaire. Le FCC demeure engagé et continue de juger que le projet s'accorde bien à son mandat, notamment en ce qui a trait aux contrats carbone.</p> <p>Juin 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>	<p><b>Fonds d'Impact climatique Idéalistes</b></p> <p>Engagement de 50 millions \$ dans un fonds canadien axé sur la commercialisation, la croissance et l'accélération de la décarbonation de l'apport en énergie et des processus industriels, de l'électrification des transports, et de l'économie circulaire.</p> <p>Mars 2024, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>
<p><b>Entropy</b></p> <p>Investissement allant jusqu'à 200 millions \$ dans Entropy, jumelé à un premier accord d'achat de crédits carbone à tarif fixe mondial à long terme pouvant aller jusqu'à un million de tonnes par année pour investir dans des projets canadiens de CSC qui pourraient réduire considérablement les émissions au Canada et dans le monde.</p> <p>Décembre 2023, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>	<p><b>Eavor Technologies</b></p> <p>Engagement de 90 millions \$, sous forme d'actions privilégiées, pour réduire l'écart de financement et accroître les solutions technologiques en géothermie, tout en préservant la propriété intellectuelle et en créant des emplois au pays.</p> <p>Octobre 2023, <a href="#"><u>Communiqué de presse</u></a></p>



## 4.1.2. Recherche d'opportunités

Afin d'assurer une approche équitable pour la recherche d'opportunités d'investissement, GAFCC emploie une stratégie à deux volets qui comprend (i) une stratégie de communication active; et (ii) une adresse de courrier électronique publique pour recevoir et évaluer les propositions d'investissement, tout en poursuivant le développement de sa stratégie de recherche publique.

**Stratégie de communication active** : Cette stratégie permet à GAFCC d'identifier de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et de discuter directement avec elles à l'aide de trois principales approches :

- (i) Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
- (ii) Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels;
- (iii) Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.

**Stratégie de recherche publique** : GAFCC passe également en revue les propositions d'investissement qui lui sont envoyées à son adresse courriel publique ([infocqf@cgf-fcc.ca](mailto:infocqf@cgf-fcc.ca)). Lors de la mise à jour de son site Web, GAFCC a mis en place un portail accessible au public permettant aux entreprises canadiennes de soumettre des opportunités d'investissement et des renseignements sur des projets ou des entreprises en accord avec le mandat du FCC. Cette version améliorée du site Web offre toute l'information nécessaire pour se familiariser avec le rôle et l'objectif du FCC, au même endroit, afin de s'assurer que son processus de revue des investissements est ouvert et transparent.

## 4.1.3. Sélection des investissements

Lorsqu'elle évalue les opportunités d'investissement au nom du FCC, GAFCC utilise un ensemble de critères d'investissement qui permet de faire des évaluations rigoureuses, justes et cohérentes, tout en s'assurant que les opportunités saisies s'harmonisent aux aspects concernés du mandat du FCC. À noter, un simple placement individuel peut ne pas répondre à tous les critères d'investissement et les objectifs stratégiques du mandat du FCC.

Tableau 3 – Critères d'investissement

Critères d'investissement	
1	<b>Conformité avec les objectifs</b> : L'investissement fera progresser le mandat et les objectifs stratégiques du FCC.
2	<p><b>Avantages à long terme pour le Canada</b> : L'investissement a une probabilité raisonnable de renforcer le perfectionnement de la main-d'œuvre canadienne et de générer des connaissances qui procureront des avantages à long terme pour l'économie canadienne, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>Présence canadienne</b> : les activités liées au projet ou à l'entreprise sont menées au Canada et peuvent générer des gains économiques largement partagés au pays;</li> <li>b) <b>Propriété intellectuelle</b> : l'activité permettra le développement, l'utilisation ou la commercialisation de la propriété intellectuelle canadienne, ou le maintien de la propriété canadienne;</li> <li>c) <b>Création d'une chaîne de valeur</b> : l'investissement permettra de développer ou de renforcer la compétitivité du Canada grâce à la participation du pays au sein d'une chaîne de valeur nouvelle ou existante.</li> </ul>
3	<b>Caractère complémentaire</b> : L'investissement attirera des investissements du secteur privé, immédiats ou futurs, qui ne se feraient probablement pas sans la participation du FCC.



<b>4</b>	<b>Solidité financière</b> : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille ciblant la préservation du capital.
<b>5</b>	<b>Conformité aux principes liés à la durabilité en matière de divulgation publique</b> : L'investissement s'inscrira dans un portefeuille qui aidera le FCC à respecter les normes internationales reconnues de mesure, de divulgation et de rendement en matière de durabilité.

Afin d'aider à évaluer l'harmonisation d'un investissement potentiel donné avec les critères de sélection, GAFCC a traduit chacun des critères d'investissement en secteurs de risque normalisés et indicateurs de rendement clés dans le cadre de l'élaboration du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact ([voir la Section 4.1.7](#)). Ce cadre sommaire constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Veuillez vous référer à l'[Annexe C](#) pour obtenir une liste détaillée des paramètres applicables.

#### 4.1.4. Instruments d'investissement

Le FCC peut investir dans des projets, des entreprises et des fonds d'investissement gérés par des gestionnaires de placement externes. Pour ce faire, il dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de recourir à une variété d'instruments d'investissement parmi celles mentionnées ci-dessous :

Tableau 4 – Instruments d'investissement

<b>Instruments d'investissement</b>	
<b>1</b>	<b>Capitaux propres, dettes et instruments hybrides</b> : Le FCC peut investir dans des capitaux propres (p. ex., actions ordinaires, actions privilégiées, participations dans une fiducie ou dans une société en commandite), des dettes ou des instruments hybrides.
<b>2</b>	<p><b>Contrats</b> : Le FCC peut conclure des contrats et d'autres formes d'assurance de prix pour répondre aux risques liés à la demande et aux politiques publiques, et ainsi améliorer la viabilité économique du projet. On retrouve trois principaux types de contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) <b>Contrats d'achat de la production</b> : Le FCC peut conclure des contrats d'achat de la production pour répondre aux risques liés à la demande et pour améliorer la viabilité du projet, en assurant un revenu pour un volume de production lorsque la demande d'éventuels acheteurs privés est en développement.</li> <li>b) <b>CsD<sup>39</sup> – Prix du marché</b> : Des CsD qui absorbent le risque lié au marché des crédits carbone. Si le prix du marché est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa.</li> <li>c) <b>CsD – Prix de la politique</b> : Des CsD qui absorbent le risque lié à la politique du carbone. Si le prix de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, vice versa.</li> </ul>

<sup>39</sup> Les CsD seront structurés comme des contrats « bilatéraux ». Les contrats bilatéraux sont les mêmes que les contrats unidirectionnels, à l'exception du fait que chaque fois que le prix de référence est *supérieur* au prix d'exercice, le détenteur du crédit doit payer au FCC la différence entre le prix de référence et le prix d'exercice (permettant au FCC de participer à la hausse).



#### 4.1.4.1. Stratégie de contrats de carbone du FCC

Les contrats, incluant les accords d'achat de crédits carbone et les CsD, sont des instruments financiers utilisés pour faire face au risque associé à la demande ou au prix lié à la volatilité des marchés, ainsi qu'aux risques réglementaires et politiques. Cela réduit l'incertitude et permet aux émetteurs de prendre des décisions en matière d'investissement. Même si les accords d'achat et les CsD peuvent être utilisés comme outil financier pour absorber certains risques liés aux marchés du carbone dans le cadre d'investissements ou de projets précis, ils ne peuvent pas remplacer de façon viable une politique bien conçue et des mécanismes de marché qui fonctionnent bien.

Les accords d'achat représentent un contrat commercial conceptuellement simple pour acheter une quantité établie d'un produit à un prix connu, dans le but de réduire le risque lié au prix. Les formes courantes d'accords d'achat comprennent notamment les accords d'achat d'électricité, souvent utilisés dans le secteur des énergies renouvelables, par lesquels une centrale vend son énergie produite à un prix connu à un acquéreur, comme une société de services publics. Dans les accords d'achat du FCC, le FCC achètera des crédits de carbone d'un détenteur de crédit à un volume, un prix et une durée fixes, afin d'offrir une certitude en matière de revenus.

En comparaison, un CsD fournit une assurance de prix sous forme d'échange de la différence de prix entre le prix du marché et le prix d'exercice du contrat, plutôt que l'achat ou la vente du produit de base en soi. Si le prix du marché du carbone ou de la politique est inférieur au prix d'exercice du contrat, le FCC paie la différence au détenteur du crédit, et vice versa.

Figure 2 – Types de contrats sur le carbone

	Atténuation des risques			Considérations		
	Politique	Marché	Vente de crédits	Risque lié à l'émetteur	Capacité de financement	Utilité
① Accords d'achat	✓	✓	✓	<b>Le plus bas</b> (la contrepartie conserve un risque de base <b>nul</b> par rapport à l'indice de marché)	<b>Élevée</b> (permet le financement du projet et réduit le coût du capital)	<b>Situations où le FCC peut acheter et vendre des crédits sur un marché liquide</b>
② CsD – Prix du marché	✓	✓	–	<b>Moyen</b> (la contrepartie conserve un risque de base <b>limité</b> par rapport à l'indice de marché)	<b>Selon le projet</b> (reste à prouver)	<b>Situation où il existe un indice de prix du carbone robuste</b>
③ CsD – Prix de la politique	✓	–	–	<b>Le plus élevé</b> (la contrepartie conserve le risque de base <b>total</b> par rapport à la politique)	<b>Faible</b> (peu susceptible de réduire suffisamment les risques liés aux projets pour les bailleurs de fonds)	<b>Situations où il n'existe pas d'indice de prix du carbone robuste</b>

Le FCC est la principale entité fédérale qui émet des contrats sur le carbone au Canada<sup>40</sup>, allouant, sur une base prioritaire, jusqu'à 7 milliards \$ en financement pour leur émission. Dans ce contexte, le FCC a élaboré une stratégie initiale de contrats de carbone pour fournir une gamme élargie de ces outils au marché. Cette stratégie initiale de mise en marché s'appuie sur une vaste concertation du marché et de l'industrie auprès des intervenants de partout au Canada.

<sup>40</sup> Tel qu'annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2023.



Le FCC a adopté les six principes suivants qui guident l'exécution de sa stratégie, conformément à son mandat :

- (i) **Débloquer des projets** : Rendre les projets attrayants à l'investissement grâce à la réduction des risques liés aux politiques et/ou aux marchés;
- (ii) **Renforcer les marchés du carbone** : Soutenir le développement des marchés efficaces et liquides du carbone;
- (iii) **Respecter les différences régionales** : Concevoir des solutions adaptées à la région;
- (iv) **Prioriser les projets efficaces** : Promouvoir une industrie concurrentielle grâce à l'efficacité des coûts et du capital;
- (v) **Accélérer les technologies** : Accélérer le déploiement de technologies clés;
- (vi) **Optimiser les ressources** : Maximiser l'impact du capital du FCC grâce à la sélection de projets, à la structure d'investissement et aux partenariats avec le secteur privé.

La stratégie du FCC sera adaptée aux émetteurs de divers territoires et avec différentes échelles de projets de décarbonation. Pour guider cette approche, le FCC a élaboré un cadre de déploiement qui aide à classer les projets potentiels dans l'une des trois catégories suivantes :

- (i) **Échelle** : Continuer d'augmenter le déploiement de contrats de carbone avec de grands projets dont les coûts et les profils de risque sont plus faibles;
- (ii) **Portée** : Élargir la portée pour inclure les projets « inédits » (FOAK) qui présentent un profil de risque plus élevé tout en faisant progresser la décarbonation dans de nouvelles régions ou industries;
- (iii) **Accessibilité** : Élaborer des instruments normalisés pour certains territoires et certains secteurs afin de promouvoir un déploiement rapide et efficace, et d'assurer une accessibilité à grande échelle.

Le tableau ci-dessous présente des détails supplémentaires concernant l'approche de déploiement de ce cadre à trois volets.

Figure 3 – Stratégie de déploiement des contrats carbone

		① Échelle	② Portée	③ Accessibilité
Accords d'achat	Type de projet	Grands émetteurs	Projets « inédits »	Petits émetteurs
Approche du FCC	Engagement de capital	Plus important	Variable	Plus modeste
	Structure d'investissement	<b>Personnalisée</b> (inclut généralement des contrats et nécessite un investissement en capital et/ou une participation à la hausse)		<b>Normalisée</b> (axée sur la reproductibilité pour accélérer l'adoption à grande échelle)
	Droits de gouvernance	<b>Personnalisée</b> (gouvernance proportionnelle à la participation au capital, y compris les droits d'accès à l'information)		<b>Limitée</b> (se limite généralement aux droits d'accès à l'information et aux engagements d'exploitation)
	Vérification diligente	<b>Plus élevée</b> (conforme aux normes de vérification diligente des investisseurs en capital)		<b>Moyenne</b> (démonstration de la solidité technique et commerciale, et de la solvabilité)



### 4.1.5. Processus d'investissement

Le processus d'investissement de GAFCC comprend deux phases (présentées à la [figure 4](#)) et est conçu pour permettre à son équipe de communiquer rapidement lorsqu'émergent de nouvelles opportunités.

Dans le cadre de ce processus, GAFCC réalise des vérifications diligentes exhaustives et conformes aux pratiques exemplaires des investisseurs sur les marchés privés. La vérification diligente est dirigée par l'équipe de GAFCC et se concentre principalement sur les données financières, l'exploitation, la gouvernance, la propriété intellectuelle, les études commerciales, les évaluations techniques, les responsabilités et les risques environnementaux, les questions juridiques et fiscales, les ressources humaines, les droits des peuples autochtones, les pratiques et politiques de durabilité, ainsi que les évaluations des TI et de la cybersécurité.

De plus, pour chaque opportunité d'investissement, GAFCC effectue une évaluation systématique de l'opportunité à partir des critères d'investissement du FCC (tout en sachant que les investissements individuels peuvent ne pas satisfaire tous les critères du FCC). Ce faisant, GAFCC tient également compte des rendements financiers, de l'atténuation des risques, du niveau de concessionnalité, ainsi que de la convenance de l'opportunité au sein du portefeuille global d'investissements du FCC. Pour tous ces investissements potentiels, GAFCC évalue aussi les éventuels risques réputationnels, ainsi que les conflits d'intérêts potentiels.

### 4.1.6. Gestion d'actifs

GAFCC surveille activement le rendement des investissements du FCC, en s'assurant de leur capacité de réagir à l'évolution des marchés et de la reddition des comptes pour les résultats obtenus par rapport au mandat du FCC. Cette surveillance se décline en trois volets :

*Tableau 5 – Gestion d'actifs*

<b>1</b>	<b>Surveillance opérationnelle</b> : pour s'assurer de l'exécution de projets et de la mise en œuvre d'initiatives en vue d'obtenir des avantages économiques et en matière d'impact.
<b>2</b>	<b>Surveillance financière</b> : pour s'assurer de la gestion responsable des risques financiers et de la réalisation des rendements attendus.
<b>3</b>	<b>Surveillance stratégique</b> : pour assurer une relation continue avec les partenaires d'investissement et les parties prenantes de l'industrie, afin de maintenir un engagement soutenu envers la croissance des projets et des entreprises.

À la suite d'un investissement, GAFCC s'engage avec la société en fonction de ses droits négociés en matière d'accès à l'information et de gouvernance, qui varieront d'un investissement à l'autre. À titre d'exemple, GAFCC peut agir en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise, participer aux rencontres annuelles sur les questions ESG et de durabilité, ou recevoir en continu des données et des rapports en ce qui concerne les critères de rendement du FCC. GAFCC demeure engagée auprès des sociétés en portefeuille du FCC pour s'assurer que leur croissance et leur rendement sont conformes au mandat du FCC.



### 4.1.7. Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact

La mesure du rendement non financier des investissements du FCC est l'un des principaux objectifs de GAFCC conformément à l'EGA. Pour refléter cette importance fondamentale et s'assurer que l'impact et les facteurs de durabilité sont pris en compte à chaque étape du processus d'investissement, GAFCC a développé un cadre, une approche et des outils d'évaluation et de gestion de l'impact (« **EGI** »). Cette approche EGI est intégrée directement aux activités de gestion d'actifs de GAFCC. Tous les membres de l'équipe d'investissement sont responsables d'en tenir compte directement dans leurs activités et de veiller à ce que l'impact s'arrime à la solidité financière et transactionnelle.

#### **Intégration de l'EGI dans le processus d'investissement**

En vue d'appliquer concrètement le mandat du FCC, GAFCC a créé des cadres et des outils qui traduisent chacun des objectifs stratégiques en piliers et indicateurs de rendement clés, en complément aux exigences de présentation de l'information financière prévues par la loi. L'évaluation des investissements du FCC comprend à la fois une évaluation financière plus conventionnelle, harmonisée aux meilleures pratiques d'investissement, de même qu'une évaluation axée sur l'impact conformément au mandat du FCC. Comme énoncé à la section précédente, tous les investissements doivent démontrer leur solidité financière. Le processus d'investissement de GAFCC s'assure également que l'investissement s'inscrit dans un portefeuille qui ciblera la préservation du capital. La prochaine section présente en détail ladite évaluation de l'impact.

GAFCC définit l'« impact » comme l'ensemble des indicateurs que le FCC vise à atteindre au niveau du portefeuille au fil du temps. Il en résulte les piliers et les critères de rendement qui forment la base du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (tableau 6) du FCC. Ce cadre est intégré dans l'ensemble du cycle de vie des investissements et constitue la base de la vérification diligente et de la sélection des investissements, de la gestion d'actifs et de la surveillance du portefeuille. Les investissements du FCC devront tenir compte d'un ou de plusieurs aspects du cadre d'EGI. Toutefois, il est entendu qu'un investissement individuel peut ne pas respecter tous ces critères.



Tableau 6 : Cadre d'évaluation et de gestion de l'impact (EGI) du FCC

Pilier	Lien avec le mandat du FCC	Critères de rendement <sup>41</sup>
<b>Décarboner le Canada</b>	Réduire les émissions tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions financées (incluant les émissions de portées 1 et 2, ainsi que de portée 3, si possible)</li> <li>Émissions évitées prévues</li> </ul>
<b>Favoriser la croissance propre au Canada</b>	Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimation du nombre d'emplois créés ou soutenus par les investissements du FCC</li> <li>Nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC</li> <li>Revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone</li> </ul>
	Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles	
	Fournir des avantages à long terme pour le Canada	
<b>Caractère complémentaire</b>	Prioriser les investissements qui attirent des ressources financières additionnelles (en faisant affluer le capital) ou qui génèrent des résultats économiques et environnementaux qui n'auraient pas été obtenus autrement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC</li> <li>Montant du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC (comprenant les preuves qualitatives)</li> </ul>

Le cadre d'EGI du FCC contribue à l'évaluation de tous les investissements en fonction de chaque pilier et harmonise l'ensemble de la stratégie d'investissement, des décisions et de la gestion sur des objectifs communs. Chaque investissement peut ne pas répondre à tous les piliers, mais devrait contribuer considérablement à au moins un des objectifs clés, de telle sorte que GAFCC puisse réaliser le mandat du FCC dans l'ensemble du portefeuille. Ces objectifs sont ensuite intégrés dans l'ensemble du processus d'investissement, comme l'explique la prochaine section. Le rendement global est évalué par rapport aux objectifs, de façon globale, pour l'ensemble du portefeuille.

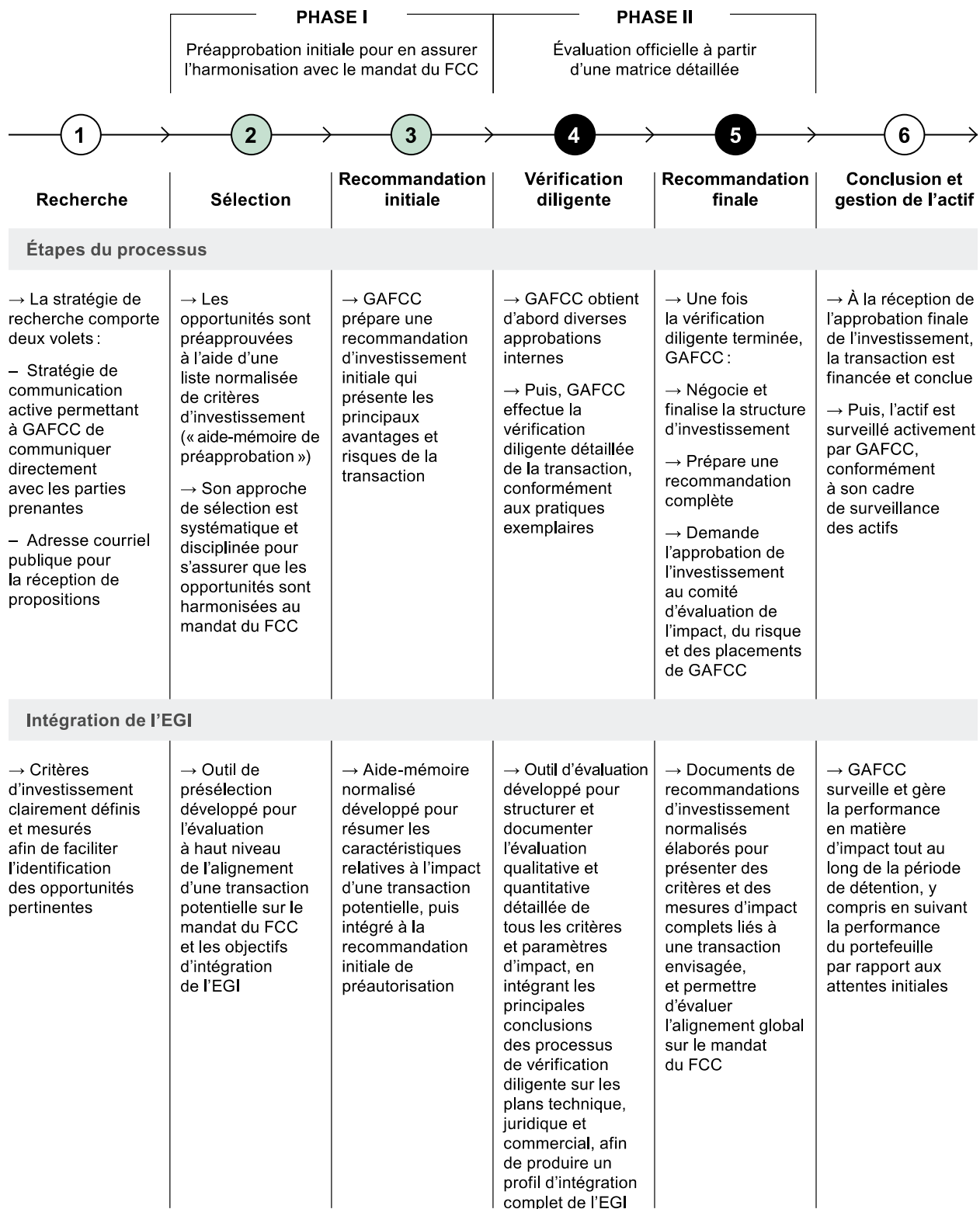
#### Intégration de l'impact dans le cycle de vie de l'investissement

Le cadre d'EGI du FCC définit le processus pour intégrer la gestion de l'impact à chaque étape du cycle de vie de l'investissement, en définissant des mesures précises pour évaluer l'impact durant la présélection, la vérification diligente et la sélection d'un investissement, la gestion de l'actif et la surveillance du portefeuille.

<sup>41</sup> Seront présentés par GAFCC sur une base annuelle, lorsque possible et approprié, pour l'ensemble du portefeuille.



Figure 4 – Processus d'investissement du FCC





Le FCC cherche à assurer la durabilité des impacts créés par ses investissements, notamment après le désinvestissement. GAFCC évalue et surveille le rendement de chaque investissement en fonction des objectifs stratégiques du FCC, notamment lors des étapes suivantes du processus d'investissement :

- **Recherche, sélection et vérification diligente** : Durant la phase I (« **sélection** ») et la phase II (« **vérification diligente** »), le cadre d'EGI guide les utilisateurs dans l'évaluation d'une opportunité d'investissement à l'aide d'un ensemble exhaustif et cohérent d'indicateurs d'impact qui s'harmonisent avec les objectifs d'impact du FCC. La sélection est axée sur la démonstration de l'harmonisation avec le mandat du FCC. La vérification diligente est quant à elle axée sur l'évaluation de chaque indicateur d'impact pour mesurer le rendement potentiel de la transaction par rapport au mandat du FCC. GAFCC a mis sur pied des outils pour appuyer l'évaluation des transactions durant les phases de sélection et de vérification diligente. Ces outils permettent à GAFCC de réaliser une évaluation exhaustive de chaque investissement potentiel du FCC, qui sont utilisés entre autres pour orienter la recommandation et la décision finale concernant l'investissement.
- **Conclusion et gestion de l'actif** : GAFCC surveille et gère le rendement de l'impact tout au long de la période de détention, notamment à l'aide des moyens suivants :
  - **Modalités contractuelles et gouvernance** : GAFCC cherche à intégrer des indicateurs et des besoins axés sur l'impact dans le contrat d'investissement afin de s'assurer que des impacts harmonisés au mandat du FCC sont créés et maintenus tout au long de la détention de l'investissement. Par exemple, exploiter le rôle du FCC dans les structures de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comités) pour influencer la prise de décisions et les stratégies qui amélioreront le rendement des investissements; et soutenir les entités émettrices afin de les aider à investir dans le développement de la capacité, des systèmes et des outils pour recueillir et gérer les données d'impact, de même que pour quantifier le rendement de l'impact et de la durabilité.
  - **Collecte de données** : Durant le processus post-investissement, GAFCC surveille le rendement des investissements du FCC pour mesurer et présenter les impacts créés tout au long de la période de détention. GAFCC recueille les données d'impact auprès des entités émettrices sur une base annuelle. Elle normalise cette collecte de données, en fournissant des renseignements additionnels liés aux définitions et aux unités, aux sources, aux directives et aux cadres afin de soutenir une présentation constante de chaque indicateur. Les données fournies par chaque investissement font l'objet d'un examen et d'un contrôle de la qualité pour clarifier et limiter toute lacune.
  - **Gestion de l'actif et engagement** : Les données d'impact recueillies permettent à GAFCC de surveiller les progrès des impacts au cours de la détention de l'investissement et par rapport aux attentes initiales, afin d'orienter sa gouvernance et ses activités d'engagement auprès des sociétés en portefeuille.
  - **Présentation et surveillance** : Comme l'exigent ses documents de gouvernance, dont l'EGA, le FCC présente ses données d'impact agrégées pour l'ensemble du portefeuille sur une base annuelle, en surveillant le rendement du FCC par rapport à son mandat et à ses objectifs stratégiques. Les données financières et liées à l'impact sont agrégées dans un système central de gestion des données utilisé pour surveiller le rendement global de l'impact du FCC et l'atteinte de son mandat. Les renseignements issus de cette analyse peuvent ensuite être réutilisés dans la stratégie d'investissement pour soutenir la gestion de l'impact dans l'ensemble du portefeuille.
  - **Sortie** : GAFCC tient également compte des scénarios de sortie du FCC et des résultats d'impact connexes (p. ex., les émissions évitées prévues, la viabilité de l'actif, le potentiel de croissance) pour comprendre comment les impacts harmonisés avec le mandat seraient maintenus. En date du présent plan, le FCC n'avait pas encore procédé à un désinvestissement.



## 4.2. Aperçu des risques et stratégies d'atténuation

GAFCC tire parti de l'expertise d'Investissements PSP pour déceler, évaluer, gérer, atténuer et surveiller les risques, tout en adaptant ses processus pour répondre aux besoins précis de GAFCC. Une politique de gestion du risque a été finalisée récemment. Elle définit les principes directeurs et le cadre pour gérer de façon prudente et proactive les risques liés ou non à l'investissement. Le tableau ci-dessous présente les risques d'investissement du FCC, définis comme le risque de pertes inhérent à l'atteinte des objectifs d'investissement.

Tableau 7 – Risques et stratégies d'atténuation

Risque	Définition	Stratégies d'atténuation
Marché	Risque de variation de la valeur d'un investissement, attribuable à des résultats financiers défavorables en raison de facteurs ayant influé sur la valeur. Les principaux risques de marché pour le FCC comprennent le risque lié à la demande, le risque lié aux politiques, le risque réglementaire, le risque d'exécution, le risque lié aux taux d'intérêt et le risque lié aux devises.	Assurer la conformité à la limite suivante définie dans l'Énoncé de principes d'investissement (« ÉPI ») : « l'exposition nette totale dans les CsD et les contrats d'achat de la production, dans un scénario de risques extrêmes, n'excédera pas 7 milliards \$ ». Évaluer de façon indépendante. <sup>42</sup> les attentes d'un investissement à l'égard du rendement du capital au moment de l'approbation et sur une base continue par la suite. De plus, assurer une surveillance continue via des engagements internes, une liste de surveillance, etc. Produire une analyse de sensibilité sur les principaux secteurs de risque du marché sur une base trimestrielle (ou plus fréquente si cela est jugé pertinent).
Liquidité	Risque que le FCC ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles.	S'assurer qu'il y a suffisamment de liquidités pour couvrir les engagements non financés, en tout temps.
Crédit et contrepartie	Risque de non-exécution par un débiteur sur lequel le FCC compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières.	Évaluer de façon indépendante. <sup>43</sup> le risque de crédit au moment de l'approbation et de façon continue par la suite pour chaque contrepartie et, s'il y a lieu, pour les investissements du portefeuille.
Concentration	Risque découlant d'une exposition injustifiée en raison d'un manque de diversification ou d'une exposition concentrée.	Surveiller les paramètres de concentration pour assurer une divulgation adéquate et fournir de l'information axée sur les connaissances. Les paramètres comprennent le domaine d'activités, le secteur privé, le type d'investissements, la région, l'investissement en tant que tel, ainsi que le gestionnaire et le partenaire. Néanmoins, comme indiqué dans le présent document, l'exécution du mandat entraînera probablement la création d'un portefeuille concentré spécialement durant la période de construction initiale du portefeuille.
Stratégique et lié à l'impact	Risque que les sociétés en portefeuille n'atteignent pas l'impact et les résultats de rendement attendus, de même que les objectifs stratégiques de leur mandat.	Veuillez consulter la Section 4.1.7 pour une description du cadre d'évaluation et de gestion de l'impact élaboré par GAFCC, qui est intégré au processus d'investissement.

Les risques non liés aux investissements sont définis comme le risque direct ou indirect de perte qui ne découle pas des risques liés aux investissements. Ils comprennent les risques juridiques, les risques liés à la conformité, les risques technologiques, les risques opérationnels et les risques liés au personnel. Ces risques sont intégrés aux procédures d'Investissements PSP, étant donné qu'Investissements PSP soutient GAFCC dans la gestion d'actifs du FCC conformément à l'EGA.

<sup>42</sup> Évaluation effectuée par le groupe de gestion du risque d'Investissements PSP.

<sup>43</sup> Ibid.



Au-delà des risques traditionnels liés au portefeuille financier, le FCC peut absorber certains risques d'investissement autres que le ratio risque-rendement conventionnel, en vue de saisir des opportunités conformément au mandat tout en cherchant à catalyser des investissements privés. Ce faisant, le portefeuille du FCC peut développer une exposition accrue à certains risques découlant d'un investissement dans des technologies à faibles émissions de carbone, ainsi qu'une concentration géographique et sectorielle accrue.

### 4.3. Résultats attendus et rendement

À la lumière des succès remportés lors de la première année complète d'exploitation, le FCC est destiné à connaître un impact important au cours des années à venir. Il est bien positionné pour s'acquitter de son mandat et continuer d'apporter une contribution importante au Canada.

Afin de soutenir les objectifs et les principes d'investissement du mandat du FCC, GAFCC a élaboré une liste initiale de critères de rendement (voir le Tableau 8). À l'hiver 2025, GAFCC a entrepris un premier exercice de collecte de données sur les sociétés en portefeuille, qui ont servi à la première divulgation des données liées à l'impact du FCC dans son [Rapport annuel 2024](#). Les résultats de cet exercice sont présentés ci-dessous :

Tableau 8 – Critères de rendement

Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement		Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 <sup>44</sup>
Cohérence avec le mandat du FCC	Réduire rapidement et fortement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Empreinte carbone du portefeuille du FCC et émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente.</li> <li>2. Émissions moyennes annuelles évitées dans l'ensemble du portefeuille. Méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'<a href="#">Avoided Emissions Framework</a> de Mission Innovation.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Émissions financées, selon le PCAF (tCO<sub>2</sub>e) : 1 088 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actif sous gestion ajusté selon le PCAF dans le champ d'application (million \$ investis) : 259</li> <li>• Couverture de l'actif sous gestion dans le champ d'application : 90 %; Cote de qualité des données du PCAF, pondérée par taille d'investissement : 1,88</li> <li>• Empreinte carbone 2024 (Tonnes CO<sub>2</sub>e/million \$ investis) : 4,2</li> </ul> </li> <li>2. Cumul des émissions directes évitées prévues par les sociétés en portefeuille du FCC, entre 2024 et 2030.<sup>45</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'échelle mondiale : Jusqu'à 15,9 millions tCO<sub>2</sub>e</li> <li>• Au Canada : Jusqu'à 4,1 millions tCO<sub>2</sub>e</li> </ul> </li> </ol>

<sup>44</sup> Consultez le [Rapport annuel 2024](#) du FCC pour un énoncé concernant les indicateurs de rendement et la méthodologie appliquée.

<sup>45</sup> Le portefeuille du FCC – qui comprend des actifs en phase de développement et des entreprises en démarrage – devrait augmenter de façon exponentielle sa quantité d'émissions évitées d'ici 2030. À la lumière de ce qui précède, la divulgation d'un cumul des émissions évitées jusqu'en 2030 était l'approche la plus prudente et transparente pour le moment. Si un nombre moyen annuel représentatif est observable, GAFCC le présentera publiquement le moment venu.



Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 <sup>44</sup>
<p>Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par le gestionnaire. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte, le moment et l'étape de développement de l'investissement.</p>	<p>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC, par dollar de capital engagé par le FCC (en sus des instruments dérivés) depuis la création du fonds : jusqu'à 0,84:1</p> <p>4. Montant du nouveau capital privé mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC depuis la création du fonds : jusqu'à 892 millions \$</p> <p>5. Emplois canadiens directs permanents au sein des sociétés en portefeuille du FCC (équivalents temps plein) : 1 192</p>
<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité économique future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; le gestionnaire développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>	<p>6. Total du capital engagé par le FCC : 2,1 milliards \$</p> <p>7. Omis cette année</p>
<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>	<p>8. Total des brevets détenus par des sociétés en portefeuille du FCC : 315</p>



Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement	Résultats au 31 décembre 2024 <sup>44</sup>
<b>Caractère complémentaire</b>	9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement. 11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.	9. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC, par dollar de capital engagé par le FCC (en sus des instruments dérivés) depuis la création du fonds : jusqu'à 0,84:1 10. Montant du nouveau capital privé mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC depuis la création du fonds : jusqu'à 892 millions \$ 11. Omis cette année
<b>Solidité financière</b>	12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.	12. Compris dans le <a href="#">Rapport annuel 2024 du FCC</a>
<b>Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</b>	13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD. 14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.	13. Compris dans le <a href="#">Rapport annuel 2024 du FCC</a> 14. Omis cette année

Après avoir établi une référence pour le rendement du portefeuille, le FCC a entrepris une analyse plus approfondie du portefeuille, ce qui permettra à GAFCC d'améliorer la planification stratégique ainsi que la mise en place d'objectifs pour l'entreprise au fil du temps.

En plus d'établir un suivi quantitatif du portefeuille, le FCC a établi des objectifs financiers et d'exploitation pour le prochain exercice financier, présentés à l'Annexe C.



### *Énoncé concernant les indicateurs de rendement*

Lors de la préparation des résultats de l'évaluation des critères de rendement, GAFCC a formulé un certain nombre d'opinions, d'estimations et d'hypothèses importantes. Les processus, les méthodologies et les enjeux évalués sont complexes. Les données, les modèles et les méthodologies utilisés sont souvent relativement nouveaux, évoluent rapidement et peuvent ne pas correspondre aux mêmes normes que celles utilisées dans le contexte des informations financières ou connexes. Ils ne font pas non plus l'objet des mêmes normes de divulgation ou de normes équivalentes, de points de référence historiques, de références comparatives ou de principes comptables acceptés à l'échelle mondiale.

Ainsi, les données historiques ne peuvent souvent pas servir d'indicateurs solides de l'évolution des trajectoires futures. Les résultats des modèles, des données et des méthodes seront aussi possiblement affectés par la qualité des données sous-jacentes, lesquelles peuvent être difficiles à confirmer. Nous nous attendons à ce que les orientations, les normes, les pratiques commerciales et la réglementation de l'industrie continuent d'évoluer. La capacité de GAFCC à accéder aux données rapidement et le manque d'uniformité et de comparabilité entre les données posent également des défis. Cela signifie que les énoncés prospectifs et les renseignements abordés comportent un degré supplémentaire de risque et d'incertitude inhérents. À la lumière de l'incertitude liée à la nature de l'évolution des politiques et à la réaction des marchés à l'égard de la transition énergétique et d'autres enjeux pertinents au mandat du FCC, y compris entre les régions, de même qu'à l'efficacité de telles réactions, et selon les développements de la pratique sur les marchés et de la qualité et de la disponibilité des données, GAFCC pourrait devoir mettre à jour les modèles et les méthodologies qu'elle utilise, ou modifier son approche d'analyse. Elle pourrait devoir modifier, mettre à jour et recalculer les renseignements divulgués et leurs évaluations. Les révisions aux données liées à l'impact peuvent en compromettre la comparabilité ou le rapprochement d'une année à l'autre. Les renseignements contenus dans le présent rapport contiennent des indicateurs non financiers, des estimations ou d'autres renseignements ou données pouvant faire l'objet d'une grande part d'incertitude, notamment la méthodologie, la collecte et la vérification des données, les diverses estimations et hypothèses, ainsi que les données sous-jacentes obtenues de la part de tiers. Les renseignements liés à l'impact contenus au présent document n'ont pas été vérifiés ou garantis par un tiers indépendant. Les indicateurs non financiers dans l'ensemble du portefeuille comprennent les sociétés auprès desquelles le FCC a déboursé du capital ou envers lesquelles il a des engagements juridiques (conditionnels ou autres) en ce sens, au 31 décembre 2024, et reflètent les meilleurs renseignements accessibles en date du [Rapport annuel 2024](#). Ces données seront mises à jour annuellement dans le cadre du rapport annuel.

Veillez consulter l'Annexe A du [Rapport annuel 2024](#) pour en savoir plus sur les méthodologies du FCC.



## 5. Survol financier<sup>46</sup>

---

### 5.1. Contexte et définitions

Sauf indication contraire, tous les montants en dollars présentés à la Section 5 sont libellés en dollars canadiens.

#### Période de projection

Les projections financières contenues aux présentes (les « **projections financières** ») exposent la situation financière et les activités attendues du FCC pour la période 2026–2030 (la « **période de projection** »), ainsi que les résultats préliminaires pour l'année terminée le 31 décembre 2025 (les « **résultats de 2025** »).<sup>47</sup>

L'exercice du FCC se termine le 31 décembre. Sauf indication contraire, toutes les références à des années à la présente Section 5 supposent l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### Recours à des hypothèses

Les projections financières du FCC reposent sur le recours à un certain nombre d'hypothèses, notamment concernant les conditions attendues du marché en vertu desquelles le FCC exercera ses activités durant la période de projection. GAFCC a exercé son meilleur jugement pour développer les hypothèses sous-jacentes aux projections financières. Cependant, étant donné l'historique d'exploitation limité du FCC, le manque d'information historique disponible, ainsi que le rôle unique du FCC dans l'écosystème des investisseurs canadiens, les résultats réels peuvent varier considérablement des projections financières.

#### Engagements et déploiements

Au cours de la période de projection, le FCC prendra de nombreux engagements en matière d'investissement envers des projets, des entreprises et des gestionnaires de fonds externes (les « **engagements** »). Ces engagements peuvent ne pas toujours se traduire en déploiements de capital immédiats, puisque certains pourraient être déployés plus tard.

Tout au long de la Section 5, les engagements désignent les contrats conclus par le FCC pour faire des investissements (immédiats ou futurs), alors que les déploiements en capital (les « **déploiements** ») désignent le financement d'engagements précédents (ou simultanés).

---

<sup>46</sup> Par souci d'exhaustivité, nous notons que les rapports annuels et les rapports intermédiaires du FCC sont accessibles au public sur le site Web du FCC, <https://www.cgf-fcc.ca/>

<sup>47</sup> Les projections financières et les résultats de 2025 ont été élaborés aux environs des mois d'août et de septembre 2025.



## 5.2. Financement

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le FCC obtiendra son financement par l'émission d'actions privilégiées à Sa Majesté du chef du Canada, représenté par le ministère des Finances (les « **actions privilégiées** »).

Le calendrier de financement présenté ci-dessous représente le montant du financement qui doit être obtenu chaque année, en plus des montants mobilisés (y compris les montants devant être mobilisés) de 2023 à 2025 (total de 7,4 milliards \$), pour un total cumulatif de 15 milliards \$.

Tableau 9 – Calendrier de financement

Financement du gouvernement (en milliards \$)	2026	2027	2028	2029	2030
Produit net provenant de l'émission des actions privilégiées	3,0 \$	3,0 \$	1,6 \$	—	—

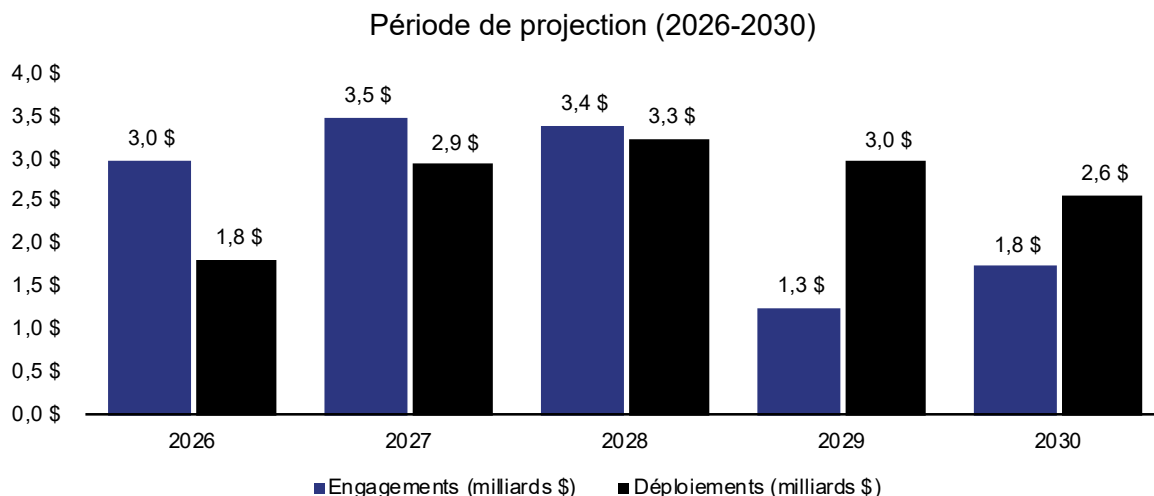
## 5.3. Engagements et déploiements

### Résultats de 2025

Après s'être engagée à verser 2,1 milliards \$ en 2023 et 2024, GAFCC estime que le FCC s'engagera à hauteur d'environ 3 milliards \$ et fera des déploiements de 0,6 milliard \$ pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

### Période de projection (2026-2030)

Figure 5 – Activités d'investissement





### Principales hypothèses pour la période de projection

Sur les 15 milliards \$ financés, GAFCC suppose des revenus prudents fondés sur les hypothèses suivantes :

- (i) Revenus d'intérêts provenant de la liquidité;
- (ii) Produit provenant de dessaisissements d'actifs;
- (iii) GAFCC s'attend à ce que le FCC recouvre son capital pour l'ensemble de son portefeuille sur une période de 15 ans, mais les projections financières ne tiennent pas compte de l'évaluation à la valeur de marché ou du revenu d'investissement provenant du portefeuille du FCC (au moyen de dividendes, de distributions ou d'intérêts);
- (iv) GAFCC suppose également que les fonds libérés des engagements en vertu de contrats permettent de réinvestir le capital disponible.

GAFCC estime qu'il pourrait y avoir des délais entre les engagements conclus par le FCC et les déploiements associés. Par exemple, les engagements concernant les grands projets peuvent être financés sur des périodes excédant 12 mois. À ce titre, GAFCC prévoit que, à tout moment, les déploiements annuels pourraient différer des engagements annuels et que les déploiements augmenteront au fil de temps.

## 5.4. Coûts et hypothèses

Les coûts du FCC comprennent :

- les besoins de dotation en personnel et de ressources de GAFCC et frais de consultations et autres coûts, ensemble les « coûts d'exploitation du FCC »;
- les coûts de transaction payés aux conseillers tiers pour les nouveaux engagements et honoraires de gestion externe payés aux gestionnaires de fonds externes (« **coûts liés à l'investissement externe** »).

Ces coûts représentent ensemble les coûts totaux du FCC (les « **coûts totaux** »).

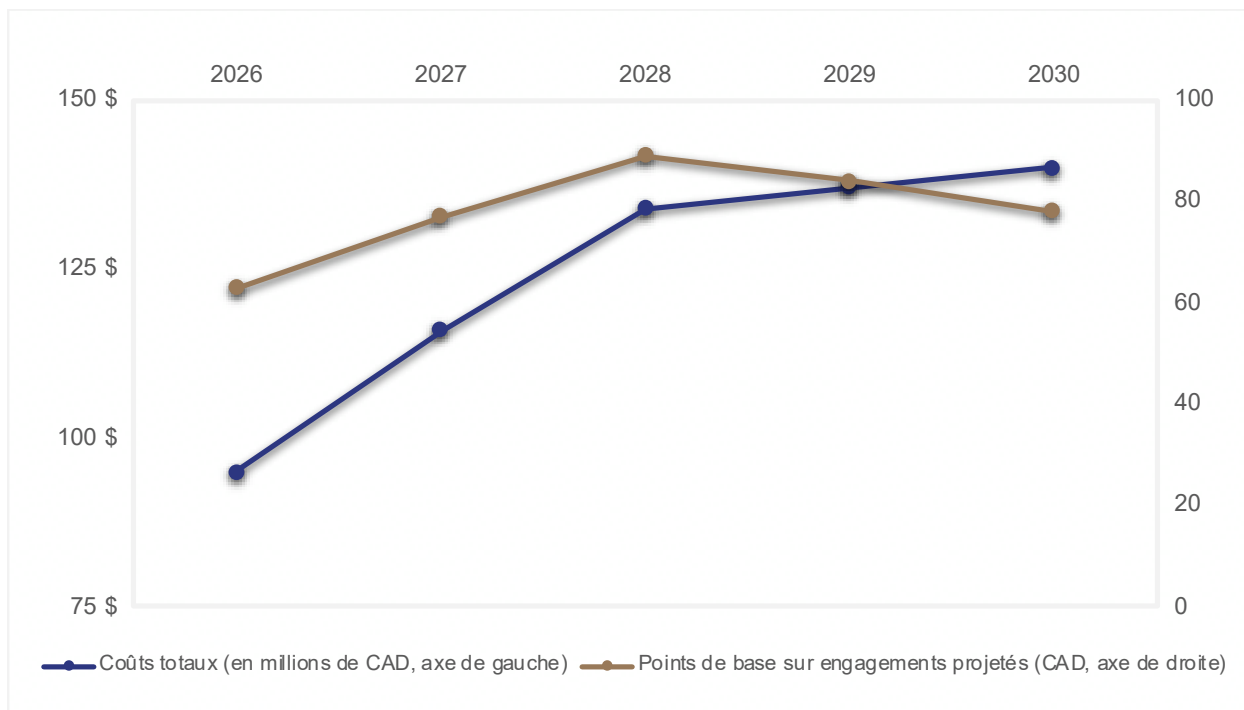
Les coûts totaux et les engagements doivent être payés à même le financement total du FCC s'élevant à 15 milliards \$.

### Période de projection (2026-2030)

- (i) Les engagements et les déploiements prévus décrits à la Section 5.3 ont une incidence sur les coûts d'exploitation du FCC et sur les coûts liés à l'investissement externe.
- (ii) Les coûts totaux présentés comprennent les charges à payer du FCC, engendrés au moment où les coûts sont engagés.



Figure 6 – Coûts totaux (2026-2030)



#### Principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC

Les principaux facteurs des coûts d'exploitation du FCC sont la rémunération et les frais généraux qui sont nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du mandat du FCC.

Ils reflètent la (i) rémunération des professionnel·le·s d'Investissements PSP, qui soutiennent les activités du FCC et de GAFCC, ainsi que (ii) les frais généraux liés à l'utilisation de diverses fonctions administratives d'Investissements PSP, comme celles liées aux technologies et au loyer.

## 5.5. États financiers pro forma

Le FCC ne présente pas d'états financiers pro forma pour les raisons suivantes : (i) en tant que société d'État, le FCC prépare ses états financiers selon les normes internationales d'information financière (IFRS) et se qualifie en tant qu'entité d'investissement en vertu de ces normes; il évalue donc ses investissements à la juste valeur par le biais du résultat net; (ii) le mandat du FCC lui demande d'opérer sur des marchés illiquides, sans activité régulière ou passée de négociation et où il a souvent besoin d'agir en tant que teneur de marché; (iii) dans ce contexte, il est peu probable que la prévision de la juste valeur dans les états financiers pro forma conduise à des informations financières qui répondent aux caractéristiques qualitatives de base de l'information financière utile, comme indiqué dans le cadre conceptuel des IFRS, y compris la valeur prédictive. GAFCC est d'avis que cela aurait plutôt pour effet de rendre ces renseignements trompeurs.



# Annexes

---

## **Annexe A - Directives du ministère responsable**

L'Énoncé des priorités et des responsabilités est joint à l'[Appendice 1](#).

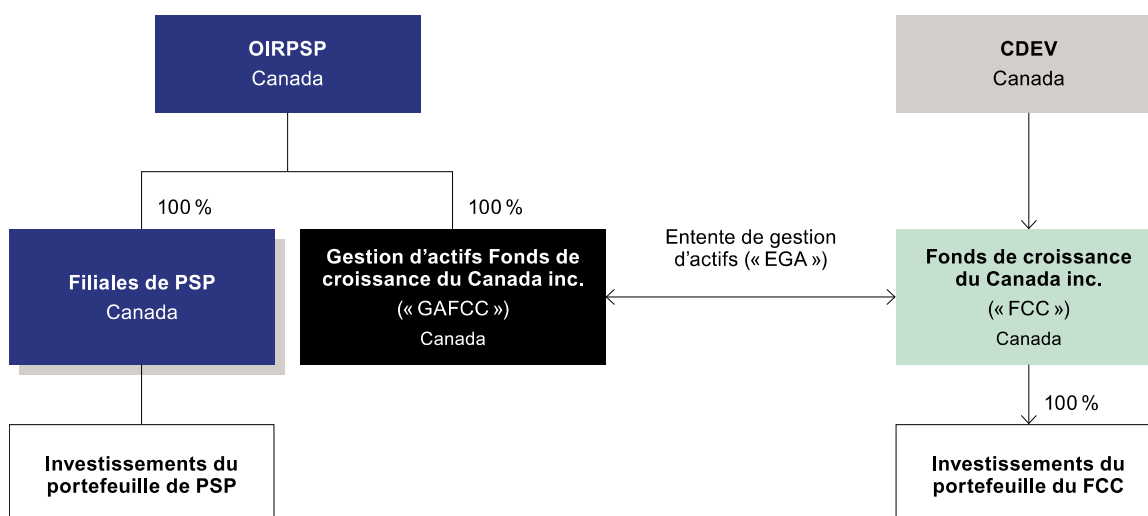


## Annexe B - Structure de gouvernance d'entreprise

Investissements PSP, GAFCC, le FCC et la CDEV ont signé l'EGA le 11 mars 2024, en vertu de laquelle GAFCC fournit une gamme complète de services de gestion d'actifs au FCC, sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. Conformément à l'EGA, toutes les décisions concernant les actifs et les activités du FCC, y compris toutes les décisions d'investissement, sont prises par GAFCC conformément au mandat du FCC et à ses objectifs stratégiques, sans orientation ni influence du gouvernement.

De plus, les actifs et les passifs du FCC sont conservés et gérés de façon distincte des actifs des régimes de retraite d'Investissements PSP.

Figure 7 – Graphique d'entreprise



## Gouvernance du FCC

Le FCC est régi par un conseil d'administration nommé par la CDEV, en consultation avec le ministère des Finances du gouvernement du Canada (le « **conseil d'administration du FCC** »). En 2025, deux nouveaux membres ont rejoint le conseil d'administration du FCC. Il est prévu que le conseil d'administration du FCC comprenne quatre membres, dont deux personnes représentant la CDEV, ainsi qu'une personne à la présidence externe du conseil et une autre à la présidence du comité d'audit. Le conseil d'administration du FCC s'assurera de la conformité de GAFCC à l'EGA, du respect du cadre de gouvernance d'une société d'État par le FCC, comme défini dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi que de l'approbation des états financiers du FCC.

### Conseil d'administration du FCC

Corinne Boone, présidente du conseil  
Sean Strickland, administrateur  
Elizabeth Wademan, administratrice



## Gouvernance de GAFCC

GAFCC est aussi dotée d'un conseil d'administration (le « **conseil d'administration de GAFCC** »). Ce dernier a mis sur pied un comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements auquel il a délégué l'ensemble des rôles et responsabilités liés à l'évaluation et aux approbations en matière d'investissement. Tous les investissements, y compris les nouvelles occasions d'investissement, les investissements de suivi, les engagements dans des fonds et les désinvestissements, devront recevoir l'approbation du comité d'évaluation de l'impact, du risque et des placements.

## Haute direction de GAFCC

Les activités quotidiennes de GAFCC sont dirigées par une équipe de professionnel·le·s chevronné·e·s en investissements et doté·e·s d'une expérience approfondie dans un éventail de secteurs. À ce jour, GAFCC a nommé les personnes suivantes à des postes de haute direction et pourrait en ajouter de nouvelles, au besoin.

- **Yannick Beaudoin**, président et chef de la direction : Depuis sa nomination à ce titre en février 2025, il est responsable de déterminer l'orientation globale du fonds de 15 milliards \$, en plus de s'assurer que les ressources et les activités de GAFCC s'accordent au mandat et aux objectifs stratégiques du FCC.

Monsieur Beaudoin s'est joint à l'équipe de Placements en ressources naturelles d'Investissements PSP à Montréal, en 2012. Depuis son arrivée, il a fait preuve d'un leadership exceptionnel lors de la construction du portefeuille et de l'établissement de relations fortes avec les parties prenantes. En tant que chef, Asie-Pacifique et Europe, M. Beaudoin a supervisé un portefeuille croissant de placements en ressources naturelles, qui s'élève à plus de 8 milliards \$, et des opportunités de transactions mondiales, dont le contrôle d'investissements directs, en collaboration avec des partenaires d'exploitation locaux. Il a dirigé une équipe diversifiée de professionnel·le·s en investissements et peut compter sur une grande expérience en gestion d'actifs et en surveillance d'investissements, acquise en siégeant à de nombreux conseils d'administration depuis 2013.

- **Stephan Rupert**, chef des placements : À ce titre, Monsieur Rupert est responsable de la stratégie de construction du portefeuille de GAFCC et de ses activités d'investissement.

Monsieur Rupert compte plus de 20 ans d'expérience en investissement dans les infrastructures, en gestion d'actifs et en exploitation. Avant de se joindre à GAFCC, il occupait le poste de directeur général, chef des Amériques, Placements en infrastructures, à Investissements PSP. À ce poste, il supervisait l'investissement en capital et la gestion d'actifs pour les Amériques. De plus, il a joué un rôle de premier plan dans l'approche d'Investissements PSP à l'égard du secteur de l'énergie sur la scène mondiale. Avant de se joindre à Investissements PSP en 2013, M. Rupert a passé plus de dix ans à diriger des activités de fusions et acquisitions dans le secteur des transports et, de 1997 à 2001, il a travaillé comme ingénieur sur plusieurs projets de construction d'autoroutes, de voies ferrées et d'infrastructures hydrauliques en Amérique du Nord et en Afrique. M. Rupert est titulaire d'un baccalauréat en génie civil et d'une maîtrise en administration des affaires, tous deux de l'Université McGill. Il est aussi analyste financier agréé (CFA).

- **Selin Bastin**, cheffe des affaires juridiques : Madame Bastin est membre de l'équipe de direction de GAFCC et responsable des affaires juridiques et réglementaires, ainsi que des questions de gouvernance. Elle joue également un rôle clé dans la structuration et l'exécution des transactions d'investissement.

Détenant plus de 25 ans d'expérience à titre d'avocate en droit des sociétés, elle possède une vaste expertise en fusions et acquisitions, lois sur les valeurs mobilières et gouvernance d'entreprise. Avant



de se joindre à GAFCC, elle a occupé le poste de directrice générale et conseillère générale divisionnaire, à Investissements PSP, où elle était arrivée en 2006. Elle y a joué un rôle majeur dans la croissance d'Investissements PSP en tant qu'investisseur mondial pour des régimes de pensions, de même que pour s'assurer de l'efficacité continue de la structuration et de l'exécution de transactions complexes. Avant de travailler à Investissements PSP, M<sup>me</sup> Bastin a travaillé comme avocate en droit des sociétés à Stikeman Elliott, où elle s'est spécialisée en fusions et acquisitions. Elle est titulaire de baccalauréats en droit et en droit civil de l'Université McGill, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia.



## Annexe C - Résultats prévus

### Résultats prévus pour 2026 et critères de rendement

Tableau 10 – Sommaire des résultats prévus (2026)

Objectifs	Mesures du succès
Investir de façon ciblée et prévoyante : Exécuter le plan d'investissement du FCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>– De 8 à 12 transactions conformes au mandat du FCC</li> <li>– Engagement de 2 à 4 milliards \$</li> </ul>
Viser l'excellence opérationnelle : Continuer à améliorer l'efficacité et l'efficience à l'échelle de GAFCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Poursuite de l'élargissement de l'équipe de GAFCC</li> <li>– Poursuite de l'élaboration et de l'officialisation :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du cadre d'évaluation de l'impact</li> <li>○ du cadre de production de rapports publics, dont les rapports annuels</li> </ul> </li> <li>– Maintien de l'évolution de la stratégie de gestion d'actifs</li> </ul>
S'inspirer de notre mission : Gérer de façon proactive la présence externe du FCC	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mise en œuvre du protocole de communications pour tous les investissements du FCC</li> <li>– Amélioration des outils publics sur le site Web du FCC</li> </ul>

Tableau 11 – Critères de rendement

Critères de sélection des investissements, objectifs stratégiques et principes d'investissement	Critères de rendement
Cohérence avec le mandat du FCC	<p>Réduire rapidement et fortement les émissions et contribuer à l'atteinte des cibles climatiques du Canada</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Empreinte carbone du portefeuille du FCC et émissions financées (soit les émissions du portefeuille de portée 3, catégorie 15), calculée conformément au Protocole des GES et au Partnership for Carbon Accounting Financials Standard (PCAF) ou à l'aide d'une autre méthodologie équivalente.</li> <li>2. Émissions moyennes annuelles évitées dans l'ensemble du portefeuille. Méthodologie interne à adopter, conformément aux principales normes, comme l'<a href="#">Avoided Emissions Framework</a> de Mission Innovation.</li> </ol>
	<p>Améliorer les technologies et accompagner les entreprises dans leur croissance afin de stimuler la productivité, la compétitivité, la croissance propre et les emplois dans tous les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>3. Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>4. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</li> <li>5. Lorsque c'est possible et approprié, estimation du nombre total d'emplois créés ou soutenus (p. ex., temporaires, permanents, directs et indirects) par les investissements du FCC, au cours d'une période déterminée par le gestionnaire. La méthodologie est en développement; le délai de préparation de l'information peut varier selon le contexte, le moment et l'étape de développement de l'investissement.</li> </ol>



<p>Tirer parti de la richesse en ressources du Canada et renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles afin d'assurer la prospérité économique future du Canada</p>	<p>6. Évaluation du capital du FCC engagé dans des activités majeures liées à des projets, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. L'évaluation comprend les capitaux propres, la dette, les contrats sur différence et les contrats d'achat de la production.</p> <p>7. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du revenu d'exportation annuel issu des projets majeurs, des technologies propres et/ou des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. La méthodologie est en développement; GAFCC développera des indicateurs pour démontrer les avantages commerciaux et les avantages de la chaîne d'approvisionnement pour le Canada.</p>
<p>Avantages à long terme pour le Canada</p>	<p>8. Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nombre de technologies et/ou de brevets créés, soutenus ou maintenus grâce aux investissements du FCC.</p>
<p><b>Caractère complémentaire</b></p>	<p>9. (identique au point 3 ci-dessus) Ratio du capital privé (capitaux propres et dette) catalysé grâce aux investissements du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>10. (identique au point 4 ci-dessus) Lorsque c'est possible et approprié, calcul du nouveau capital mobilisé ou débloqué investi conformément au mandat du FCC. La méthodologie est en développement et peut tenir compte de valeurs prospectives et/ou rétrospectives. Les données seront évaluées régulièrement.</p> <p>11. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de preuves qualitatives.</p>
<p><b>Solidité financière</b></p>	<p>12. Discussion et analyse provenant des états financiers annuels du FCC, conformément à la Section 6b de l'EGA.</p>
<p><b>Conformité avec les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)</b></p>	<p>13. Présentation de rapports annuels conformément aux recommandations du TCFD.</p> <p>14. Lorsque c'est possible et approprié, présentation de l'information sur le portefeuille concernant certains IRC ESG, selon la composition du portefeuille du FCC. Le cadre IRC ESG sera structuré conformément aux conseils du SASB et aux cadres établis en vertu de l'Initiative de convergence des données ESG.</p>

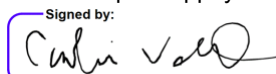


## Annexe D - Attestation de la cheffe de la direction financière

En ma capacité de cheffe de la direction financière de Gestion d'actifs du Fonds de croissance du Canada inc. (« **GAFCC** »), GAFCC agissant à titre de gestionnaire d'actifs indépendant et exclusif du Fonds de croissance du Canada inc. (« **FCC** »), j'ai examiné le plan d'entreprise et le budget ainsi que les renseignements à l'appui que j'ai jugés nécessaires, à la date indiquée ci-dessous. À la lumière de cette vérification diligente, je tire les conclusions suivantes :

1. La nature et l'étendue de l'information financière et de l'information connexe sont raisonnablement décrites, et les hypothèses ayant une incidence importante sur les besoins financiers connexes ont été identifiées et sont appuyées, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant l'activité commerciale du FCC et la composition de son portefeuille de placements sont sujettes à des variations importantes en raison des conditions du marché. À leur tour, les hypothèses relatives aux coûts totaux d'exploitation du FCC dépendent de la composition du portefeuille du FCC et sont donc sujettes à des variations.
2. Les risques importants ayant une incidence sur les besoins financiers, la sensibilité des besoins financiers aux changements apportés aux hypothèses clés et les stratégies d'atténuation des risques connexes ont été divulgués, avec les observations suivantes : Les hypothèses relatives à l'activité commerciale du FCC et à son portefeuille de placements reposent sur la meilleure information disponible, mais la nature des marchés dans lesquels le FCC exerce ses activités pour remplir son mandat et la concentration potentielle du portefeuille entraînent des incertitudes importantes. Notamment, la nature de certains instruments dérivés dans lesquels le FCC investit pour remplir son mandat comporte un risque de marché important.
3. Les besoins en ressources financières ont été divulgués et sont conformes aux hypothèses énoncées, et des options pour contenir les coûts ont été envisagées, avec les observations suivantes : Les besoins en ressources sont fondés sur l'activité commerciale présumée du FCC et la composition du portefeuille du FCC, qui sont sujettes à des variations, comme il est indiqué aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
4. Le financement a été déterminé et est suffisant pour répondre aux besoins financiers pour la durée prévue du plan d'entreprise, avec les observations suivantes : Les hypothèses concernant le financement du FCC dépendent du rendement des placements du FCC, de l'activité commerciale présumée du FCC, des coûts connexes qui sont chacun sujets à des variations, comme l'indiquent les paragraphes 1 et 3. Ceux-ci auront une incidence sur les besoins de financement annuels du FCC à l'intérieur de son financement total approuvé de 15 milliards \$.
5. Le plan d'entreprise et le budget sont conformes aux lois et aux politiques pertinentes en matière de gestion financière, et les pouvoirs de gestion financière appropriés sont en place (ou sont demandés conformément au plan d'entreprise).
6. Des contrôles financiers clés sont en place pour appuyer les activités d'investissement en cours menées pour le compte du FCC.

À mon avis, l'information financière contenue dans ce plan d'entreprise et ce budget est globalement suffisante pour appuyer la prise de décisions.

Signed by:  
  
BACB85A92267494...

Caroline Vermette, cheffe de la direction financière de Gestion d'actifs du fonds de croissance du Canada inc., agissant à titre de gestionnaire pour le Fonds de croissance du Canada inc.

Le 9 décembre 2025



## **Annexe E - Plan d'emprunt**

Le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent fournir des garanties et conclure des engagements de prêts pour soutenir les engagements d'investissement que le FCC ou ses filiales en propriété exclusive peuvent conclure et qui pourraient être exigés par les prêteurs, les gestionnaires de fonds et les investisseurs avec lesquels le FCC et ses filiales en propriété exclusive peuvent transiger de temps à autre. Il pourrait s'agir (i) d'un billet, d'une obligation ou d'une débenture; (ii) d'actions privilégiées à terme; (iii) d'un prêt; (iv) d'une acceptation bancaire; (v) d'un contrat de location-acquisition; ou (vi) d'un accord de crédit d'approvisionnement, muni d'une garantie globale annuelle et d'engagements de prêt n'excédant pas le montant de l'engagement annuel défini à la Section 5 pour une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans.



## Annexe F - Priorités et orientation du gouvernement

### Transparence et ouverture du gouvernement

Afin d'assurer l'ouverture et la transparence du processus de recherche d'opportunités d'investissement, le FCC emploie une approche à deux volets :

- (i) **Communication active** : GAFCC trouve de façon proactive des parties prenantes de l'industrie et discute directement avec elles à l'aide de trois principales approches :
  - a. Communications directes auprès des entreprises et des projets pour structurer et proposer des investissements potentiels;
  - b. Établissement de partenariats avec des investisseurs tiers afin de tirer parti de leurs capacités de repérer les possibilités d'investissement et d'accroître l'ampleur des investissements potentiels du FCC;
  - c. Création de coalitions avec des groupes d'investisseurs pour élaborer et exécuter de grands projets complexes.
  
- (ii) **Processus public** :
  - a. GAFCC maintient une adresse courriel publique ([infocgf@cgf-fcc.ca](mailto:infocgf@cgf-fcc.ca)) pour recevoir et passer en revue l'information envoyée directement par les participants du marché :
    - i. L'équipe de GAFCC surveille de près les courriels pour s'assurer que le public conserve un accès direct au FCC;
    - ii. Bien qu'elle espère consulter toutes les opportunités qui y sont présentées et y répondre rapidement, elle ne peut pas garantir qu'elle sera en mesure de répondre à toutes les propositions.
  - b. GAFCC s'est dotée d'un site Web bilingue ([www.cgf-fcc.ca](http://www.cgf-fcc.ca)), qui présente de l'information sur le mandat du FCC et les plus récentes nouvelles. Le contenu du site Web sera étoffé au fil du temps, en fonction des activités du FCC.

### Accès à l'information et protection des renseignements personnels

GAFCC et le FCC sont assujettis à la *Loi sur l'accès à l'information*. Les renseignements pertinents se trouvent sur le site Web du FCC : [FCC - Fonds de croissance du Canada | Fonds de croissance du Canada](#)

De plus, GAFCC présente la façon dont elle recueille, utilise, divulgue et gère, de quelque autre façon, les renseignements personnels sur son site Web : [link](#).

### Technologie de l'information et cybersécurité

Investissements PSP s'engage à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements sous sa responsabilité. Investissements PSP a adopté une Politique de sécurité de l'information qui établit des exigences et des principes généraux pour s'assurer que les risques liés aux actifs d'information sont gérés conformément à la vision d'Investissements PSP, à son appétit pour le risque et aux exigences légales, statutaires, réglementaires et contractuelles.



Les renseignements qu'Investissements PSP détient (y compris les renseignements permettant d'identifier une personne) sont classés et protégés selon le niveau de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité requis en fonction de la nature des renseignements détenus. Leur classification est la base servant à l'identification des risques associés à la divulgation, l'utilisation ou la modification non autorisée, ou à la perte de tels renseignements.

La stratégie de sécurité de l'information d'Investissements PSP (EF22-EF26) est basée sur quatre priorités : (i) promouvoir une culture de prise en charge et de responsabilité pour la gestion des cyberrisques; (ii) faciliter la transformation numérique d'Investissements PSP et sécuriser la migration vers le nuage; (iii) soutenir Investissements PSP dans le partage sécuritaire et l'exploitation de la valeur de l'information et des données; et (iv) assurer la gestion des cyberrisques hors de son contrôle direct. Ce plan quinquennal a déjà mis en place un ensemble de mesures d'atténuation des risques, dont un programme complet de sensibilisation à la cybersécurité, un tableau de bord sur la sécurité de l'information pour les cadres, un cadre de gestion de la vulnérabilité basé sur les risques, ainsi qu'un programme de gestion des cyberrisques liés aux placements.

## Prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail

Investissements PSP s'engage à créer et à maintenir un environnement de travail sécuritaire et sain, exempt de discrimination, de harcèlement et de violence en tout genre, notamment de nature sexuelle. La discrimination, le harcèlement et la violence au travail sont des comportements inacceptables qui ne sont pas tolérés. Investissements PSP prendra des mesures raisonnables pour empêcher de tels comportements et réaliser un processus de résolution, comprenant des enquêtes lors d'allégations et la mise en place de mesure(s) corrective(s) et/ou de mesure(s) disciplinaire(s), selon les circonstances, lorsqu'une plainte est fondée. Investissements PSP s'engage également à empêcher la discrimination, le harcèlement et la violence au travail en adoptant les mesures suivantes :

- Promotion des normes de conduite les plus élevées;
- Communication et application des principes contenus dans sa Politique en matière de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail;
- Prestation d'une formation annuelle sur le respect au travail, et éducation pour assurer la compréhension des droits et responsabilités des employés;
- Mise en œuvre d'un processus de résolution des plaintes efficace et équitable dans le cadre de la Procédure de prévention de la discrimination, du harcèlement et de la violence au travail (Canada).

## Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Investissements PSP s'engage depuis longtemps à intégrer les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans son processus décisionnel en matière d'investissement. GAFCC tire parti des processus et des outils d'Investissements PSP dans l'exécution de ses activités. De plus, elle a conçu et mis en œuvre un cadre d'évaluation et de gestion de l'impact pour guider et assurer l'harmonisation de son processus d'investissement avec le mandat du FCC, dont une Analyse comparative entre les sexes plus et la consultation des communautés autochtones.

### Analyse comparative entre les sexes plus

Dans ce contexte, GAFCC évalue comment elle peut appliquer une vision ACS+ à ses activités et dans l'exécution du mandat d'investissement du FCC.



## Communautés autochtones

Le devoir de consultation est une partie importante des activités du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre des approbations de projets réglementaires, l'émission et l'autorisation de permis, les décisions opérationnelles, l'élaboration de politiques, les négociations et bien d'autres. GAFCC tiendra compte du devoir du FCC de consulter les peuples autochtones et, plus globalement, de la façon dont elle peut collaborer avec les communautés et les entreprises autochtones pour exécuter le mandat d'investissement du FCC.

## Développement durable et écologisation des opérations du gouvernement

La stratégie d'investissement du FCC vise à offrir d'importants avantages en matière de développement durable à la population canadienne, en particulier en ce qui a trait à la décarbonation et aux résultats économiques associés à son mandat et à sa stratégie d'investissement.

Le mandat du FCC consiste à bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la carboneutralité. Il vise également à aider le Canada à atteindre les objectifs nationaux suivants en matière de politiques économiques et climatiques.

Accélérer le **déploiement de technologies clés**, comme l'hydrogène faible en carbone et le CSC.

**Réduire les émissions** tout en faisant la promotion de la croissance économique et de la compétitivité canadienne.

**Accompagner les entreprises dans leur croissance** afin qu'elles créent des emplois et stimulent la productivité et la croissance propre dans les secteurs nouveaux et traditionnels de la base industrielle canadienne.

Favoriser le **maintien de la propriété intellectuelle** au pays.

Tirer profit de la richesse en ressources naturelles du Canada et **renforcer les chaînes d'approvisionnement essentielles** pour assurer le bien-être économique et environnemental futur du Canada.

GAFCC est consciente de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada et évaluera les opportunités de contribuer à ses objectifs au cours des années à venir.

## Travail forcé et esclavage moderne

Tant le FCC que GAFCC ont confirmé (i) qu'elles ne produisent pas, n'achètent pas ou ne distribuent pas de biens, et (ii) qu'elles ne contrôlent aucune entité qui produit, vend ou distribue des biens. Puisque le FCC et GAFCC n'exercent pas ces activités, ils n'entreront pas dans le champ d'application des obligations de déclaration en tant qu'« institution fédérale » ou « entité ».



## Rapport sur le travail forcé et l'esclavage moderne

Investissements PSP est déterminée à maintenir des normes élevées de gouvernance et de conduite éthique. En août 2014, elle est devenue signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies. Dans le cadre de son engagement, Investissements PSP s'efforce d'améliorer continuellement ses processus visant à prévenir et à réduire les risques de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage moderne (y compris, mais sans s'y limiter, la traite des personnes, l'esclavage et la servitude) dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement. Investissements PSP a publié un rapport en vertu de la *Loi visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, qui peut être consulté [ici](#).

## Assurer de saines pratiques d'approvisionnement

GAFCC croit qu'un cadre d'approvisionnement rigoureux est nécessaire pour soutenir les activités du FCC et de GAFCC, faire progresser ses objectifs et préserver la réputation de GAFCC et du FCC. GAFCC tire parti de l'expertise et des processus établis d'Investissements PSP, y compris en ce qui concerne les fonctions d'approvisionnement.

Au fur et à mesure que GAFCC établit sa politique d'approvisionnement, elle tient compte de ce qui suit :

- Le rapport publié par le Bureau du vérificateur général du Canada à la suite de son audit de l'approvisionnement des marchés de services professionnels.
- Les directives et les rapports publiés par le secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada.

En plus de ce qui précède, la politique d'approvisionnement de GAFCC s'appuiera également sur les meilleures pratiques du marché en matière d'approvisionnement pour s'assurer que le FCC bénéficie de l'optimisation des ressources sur la base des relations avec les fournisseurs.



## **Annexe G - Conformité aux exigences de la loi et des politiques**

En plus de se conformer à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (dans la mesure applicable), le FCC fournira à la CDEV de l'information afin qu'elle puisse se conformer aux obligations de déclaration correspondantes. Nous vous invitons à consulter le Plan d'entreprise de la CDEV pour de plus amples renseignements.

Le FCC a reçu une instruction par Décret CP 2022-1272, à laquelle il continue de se conformer de même qu'à l'Énoncé des priorités et des responsabilités, émis par la vice-première ministre et ministre des Finances, le 8 mars 2024.



# Appendice 1

---

## **Énoncé des priorités et des responsabilités (8 mars 2024)**

Deputy Prime Minister  
and Minister of Finance



Vice-première ministre  
et ministre des Finances

Ottawa, Canada K1A 0A2

2023FIN513410

Le 8 mars 2024

M. Stephen Swaffield  
Président du Conseil  
Corporation de développement des  
investissements du Canada  
1240, rue Bay, bureau 302  
Toronto (Ontario)  
M5R 2A7

M. Stephen Swaffield  
M<sup>me</sup> Elizabeth Wademan  
Fonds de croissance du Canada inc.  
1240, rue Bay, bureau  
302, Toronto (Ontario)  
M5R 2A7

Madame, Monsieur,

Je vous écris en tant que ministre responsable du Fonds de croissance du Canada (FCC), géré par Fonds de croissance du Canada inc. (FCC inc.), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV).

Le FCC est un élément clé du plan économique du gouvernement. Qu'il s'agisse de la tarification du carbone, d'importants crédits d'impôt à l'investissement ou de programmes de subventions et de contributions, le gouvernement investit dans l'avenir économique du Canada. Grâce à sa gamme d'outils financiers et aux 15 milliards de dollars dont il dispose, le FCC est particulièrement bien placé pour aider à réduire les risques liés aux projets importants et à prendre les décisions d'investissement qui permettent de décarboner notre économie et, également, de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

J'ai le plaisir de vous présenter cet Énoncé des priorités et des responsabilités, conformément à la directive émise par le gouverneur en conseil à l'intention de FCC inc. le 2 décembre 2022 (C.P. 2022-1272). J'envoie également cet Énoncé des priorités et des responsabilités à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP) et à sa filiale Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (le gestionnaire), ainsi qu'au ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, au ministre de Ressources naturelles Canada, au ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et à la présidente du Conseil du Trésor, pour qu'ils en prennent connaissance.

Cette lettre décrit les attentes et les priorités stratégiques du gouvernement du Canada en ce qui concerne les activités du FCC et de FCC inc. tout en reconnaissant que le Fonds est un véhicule d'investissement public indépendant.

*Entente de gestion d'actifs et énoncé des principes d'investissement*

Le 31 mai 2023, je vous ai envoyé un Énoncé des priorités et des responsabilités provisoire. Celui-ci exprimait mon attente à l'égard du début des négociations d'une Entente de gestion d'actifs (EGA) devant être conclue entre FCC inc., la CDEV, Investissements PSP et le gestionnaire. J'ai également noté ma compréhension selon laquelle vous travailleriez avec Investissements PSP à l'élaboration d'un Énoncé des principes d'investissement (ÉPI) pour accompagner l'EGA. J'ai indiqué que je m'attendais à ce que vous me consultiez au sujet de cette entente et de l'ÉPI avant de mettre au point ces documents avec Investissements PSP.

Je comprends que vous avez achevé la négociation de l'EGA et de l'ÉPI. J'ai examiné ces documents, en consultation avec le Bureau du Conseil privé (BCP) et le Secrétariat du Conseil du Trésor, et j'approuve leur contenu, y compris les dispositions relatives aux modifications de l'ÉPI. Le BCP, Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement et Changement climatique Canada ont été consultés au sujet de l'ÉPI afin de s'assurer que le FCC complète les autres outils et programmes stratégiques du gouvernement du Canada, tout en conservant son indépendance en matière de gestion des opérations et des investissements.

Vous pouvez maintenant exécuter l'EGA et mettre en place l'ÉPI. Une fois que ces deux éléments seront en place, j'attends de vous que vous m'envoyiez une copie finale des deux documents, que vous agissiez conformément à leurs modalités et que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs stratégiques du FCC.

*Gouvernance*

Tant que FCC inc. demeure une filiale en propriété exclusive de la CDEV assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le conseil d'administration de FCC inc. (conseil de FCC inc.) sera nommé par le conseil de sa société mère, soit la CDEV. Je comprends que vous avez élaboré une proposition de liste initiale d'administrateurs pour le conseil de FCC inc., qui se composerait de quatre membres, dont trois représentants de la CDEV (y compris la présidente et cheffe de la direction de la CDEV), ainsi que d'un président du conseil indépendant. J'attends de vous que vous me consultiez, en tant que ministre des Finances, sur les nominations proposées au conseil de FCC inc. Compte tenu des services qui seront fournis à FCC inc. par le gestionnaire dans le cadre de l'EGA, je comprends que FCC inc. ne devrait avoir que peu ou pas d'employés qui relèvent de celle-ci (et que certains membres du personnel de la CDEV participeront aux activités de FCC inc. de temps en temps, au besoin).

Je m'attends à ce que le conseil d'administration de la CDEV fixe la rémunération des

administrateurs indépendants et du président du conseil de FCC inc. en tenant compte de la rémunération habituellement offerte par d'autres sociétés des secteurs public et privé, conformément aux dispositions du décret C.P. 2022-1269.

Le conseil de FCC inc. sera responsable, dans le cadre de ses droits en vertu de l'EGA et sous réserve des modalités de celle-ci, de superviser la conformité du gestionnaire à l'EGA et à l'ÉPI. Il surveillera également le rendement du portefeuille du FCC en fonction des critères de rendement établis conformément à l'EGA.

De plus, le conseil de FCC inc. devra rendre compte à la ministre des Finances et au gouvernement du Canada, au Parlement et aux Canadiens de la surveillance qu'il exerce sur le gestionnaire dans le cadre des paramètres de l'EGA. Je me réjouis à l'idée de collaborer avec FCC inc. et le gestionnaire, ainsi qu'avec mes estimés collègues, le ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, le ministre de Ressources naturelles Canada et le ministre d'Environnement et Changement climatique Canada, dans le cadre de la réunion annuelle et du processus de présentation de rapports décrits dans l'EGA.

### *Mandat*

Comme l'indique l'ÉPI, le mandat du FCC est de constituer un portefeuille qui catalysera d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens, positionnant ainsi les entreprises et les travailleurs canadiens à l'avant-plan de l'économie propre mondiale. L'objectif est de contribuer à la transformation et à la croissance de l'économie canadienne, à un rythme rapide et à grande échelle, sur la voie de la carboneutralité, et d'aider le Canada à atteindre d'importants objectifs nationaux en matière de politiques économiques et climatiques, tout en créant de bonnes carrières pour les Canadiens. En assurant la compétitivité stratégique du Canada, les décisions importantes du FCC feront du Canada un marché encore plus attrayant pour les investisseurs, et créeront des carrières et des possibilités pour les Canadiens au fil des générations à venir.

Je m'attends à ce que le gestionnaire propose un portefeuille aligné sur le plan économique du Canada. En particulier, je m'attends à voir, au cours des deux prochaines années, une avancée significative des transactions auprès de divers secteurs des technologies propres, comme ceux de l'hydrogène bleu et vert, des biocarburants et d'autres technologies fondamentales pour parvenir à rendre le réseau électrique carboneutre dans tout le pays, y compris la production d'électricité propre et réduite. En outre, je m'attends à ce que le portefeuille soutienne la décarbonation des plus grandes industries émettrices, notamment celles de l'acier et du ciment.

J'attends du gestionnaire qu'il fournisse les meilleurs efforts commercialement raisonnables pour faire progresser les transactions dans les secteurs prioritaires.

J'attends également du gestionnaire qu'il tienne compte des *secteurs d'intérêt* dans l'ÉPI (4.A. i-iii) par ordre de priorité décroissant, dans la mesure du possible et tout en restant raisonnable sur le plan commercial.

Dans les deux mois suivant la réception de cette lettre, j'attends du gestionnaire qu'il me

présente son plan pour intensifier les activités d'investissement et réaliser les priorités définies dans cette lettre et dans l'ÉPI.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte du fait que le gouvernement souhaite travailler en étroite collaboration avec le FCC afin d'améliorer sa capacité à proposer des contrats carbone sur différence et des contrats d'achat de la production aux secteurs prioritaires, y compris en explorant la possibilité d'une garantie gouvernementale pour certains engagements, et des options supplémentaires pour accélérer l'établissement de contrats carbone sur différence à l'échelle du Canada.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, en concevant ses cadres de contrats carbone sur différence et de contrats d'achats de la production, trouve un équilibre entre la garantie de mandats de négociation solides pour le FCC et l'accomplissement de son rôle important en tant que principale entité fédérale émettrice de contrats carbone sur différence.

Je m'attends à ce que le gestionnaire, sous réserve des obligations de confidentialité applicables, s'engage auprès des personnes qui gèrent les outils et les programmes complémentaires relevant de la politique de croissance propre du gouvernement du Canada, et communique avec elles. J'attends du gestionnaire qu'il s'acquitte de ces responsabilités tout en maintenant sa capacité à prendre des décisions en matière d'investissements en temps opportun et de manière indépendante.

J'attends du gestionnaire qu'il tienne compte judicieusement de tous les instruments financiers à sa disposition lorsqu'il négocie des investissements et qu'il structure des transactions, y compris les contrats carbone sur différence et d'autres formes d'assurance de prix. Le personnel du gestionnaire a développé une expertise unique autour de ces instruments, laquelle est précieuse pour le gouvernement du Canada. Je m'attends à ce que le gestionnaire continue à développer son expertise en matière de contrats carbone sur différence et d'assurance de prix du carbone, et à ce qu'il devienne un centre d'excellence en matière de contrats carbone sur différence en s'engageant auprès des acteurs du marché et en conseillant le gouvernement du Canada quant à l'utilisation et à la conception de ces contrats.

Je salue les efforts de PSP et du gestionnaire pour mettre en place une équipe de professionnels de l'investissement chevronnés de classe mondiale pour gérer les investissements du FCC axés sur la réalisation d'objectifs économiques et climatiques importants. Pour réaliser pleinement son objectif et ses fonctions, le FCC doit s'appuyer sur un éventail diversifié de talents et de perspectives provenant de l'ensemble du Canada, ainsi que sur les pratiques exemplaires internationales. Cela inclut un engagement continu en faveur de la diversité de l'effectif de l'organisation et des efforts pour favoriser l'inclusion d'un large éventail de voix et de points de vue dans la gouvernance et la prise de décisions. Ce faisant, le FCC devrait prendre en considération la diversité des genres, des langues, des cultures et des régions du Canada, y compris les perspectives uniques des peuples autochtones.

Je suis convaincue que le gestionnaire tirera parti de son talent, de sa créativité et de son expérience pour faire du FCC un fonds d'investissement public indépendant de premier plan au niveau mondial, qui offre une valeur ajoutée et des carrières aux Canadiens, et qui favorise une

croissance positive de l'économie du Canada au fil des générations à venir. Le Canada est chanceux de pouvoir compter sur vous.

Une fois de plus, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre soutien dans la mise en œuvre du programme ambitieux du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de carbone, à promouvoir la diversification de l'économie canadienne, à renforcer la résilience et la capacité de la chaîne d'approvisionnement du Canada et à continuer de créer de bonnes carrières pour les Canadiens.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.



L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée  
Vice-première ministre et ministre des Finances

- c. c. Deborah K. Orida, présidente et cheffe de la direction, Investissements PSP
- Patrick Charbonneau, président et chef de la direction, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc.
- L'honorable Francois-Philippe Champagne, ministre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada
- L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de Ressources naturelles Canada
- L'honorable Steven Guilbeault, ministre d'Environnement et Changement climatique Canada
- L'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor